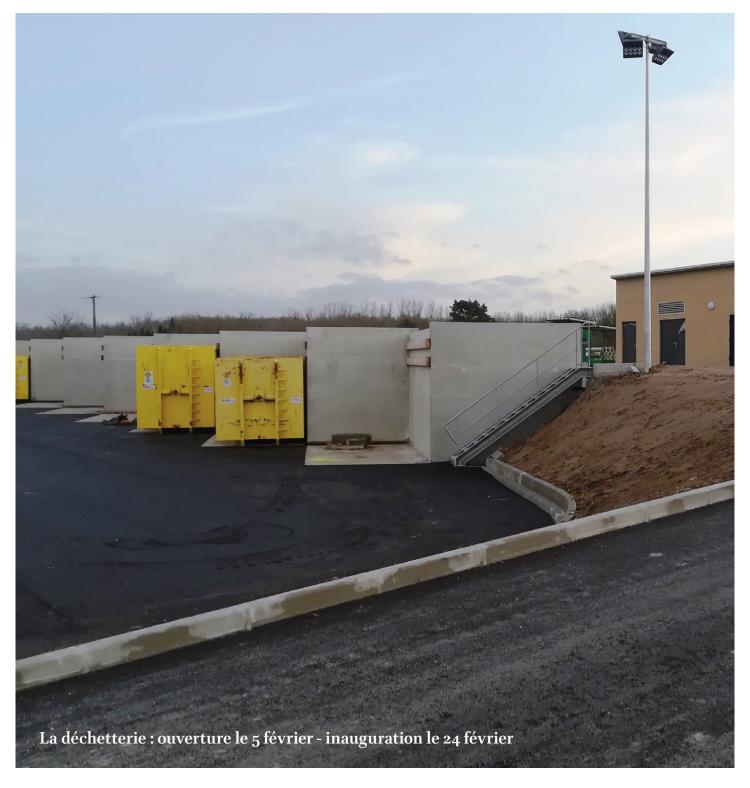


L'Echo SALVAGNAC SALVAGNAC

Bulletin municipal d'information | Janvier 2020



État Civil et infos utiles.

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Parution trimestielle mairie.salvagnac@wanadoo.fr

4° de couverture : Recensement 2020

Directeur de publication Bernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Mireille Brunwasser, Georgette Gambazza, Frédérique Massat, Antoinette Pradier et Bernard Villaret

Avec la participation de

Christelle Torrente, secrétaire de mairie

Ont contribué à ce numéro

Ont participé à ce numéro : B Boulze, Y Séguignes, I Ducel, les équipes des associations Lumen&Co, Places en Fête, Karavane, Vox Musica, RTFC, bibliothèque.

Mise en page Tim Bastian

Vœux 2020

Avant de présenter ses vœux aux Salvagnacois M le Maire donne la parole à deux de ses adjoints

ors d'une année d'élections munici-Lpales comme cette année 2020, certaines règles sont à respecter lors de la cérémonie des vœux.

Si le maire peut vous dire s'il sera ou non candidat, aucune liste ne peut être communiquée.

Il vous faudra résister encore un peu à ce suspens électoral.

Il est possible de faire un bilan de l'année mais nous ne pourrons pas vous dire ce soir ce que nous avons fait au cours des 5 années précédentes. 1h de gagnée me direz-vous pour nous retrouver plus vite autour d'un apéritif amical!

Nous n'avons pas pu ajouter des dorures à cette salle, installer des luminaires, le standing devant être parfaitement identique à celui de l'année dernière.

Nous ne vous servirons ni champagne, ni homard, ni caviar, rien de tout cela, mais les savoureuses quiches et pizzas de notre boulanger et les boissons de notre terroir en direct de notre épicerie. Nous n'avons pas pu inviter André Manoukian, de passage à Albi, la règle nous imposant les mêmes invités que l'année dernière, rien que vous, habitants de Salvagnac, et vous, élus, vous personnel municipal, scolaire et périscolaire, vous Mesdames et Messieurs les gendarmes, les pompiers, les membres d'associations, les commerçants et artisans, les agriculteurs, les professionnels de santé, vous toutes et tous dont votre présence ce soir nous honore.

Enfin, nous ne parlerons pas de projets d'avenir, sauf de ceux qui sont en chantier, notamment ceux qui ont

découlés des réunions publiques sur l'évolution du Centre Bourg et qui sont à présent dans les tuyaux.

Mais je laisse à Bernard Miramond le soin de les évoquer.

Avant de lui passer la parole, je voudrais dire 2 mots sur la cantine.

Pour avoir travaillé à l'agglomération sur ce sujet pendant toute l'année, je peux vous affirmer que parmi les cantines étudiées, celle de Salvagnac est la plus vertueuse de toutes et qu'elle est une référence sur le territoire.

Alors, compliments à Martine, la cuisinière en chef et à son équipe, et bravo à l'encadrement périscolaire.

Quant aux élus présents et à venir, ils ont un impératif de taille : poursuivre l'engagement pris pour une restauration saine, gouteuse et de qualité.

Pour conclure, je dirai que nous avons la chance d'habiter une commune où chacun peut trouver sa place et où finalement, avec du bon sens, du travail, aux côtés d'associations fortifiantes, poumons de notre vie sociale, culturelle et sportive, rien n'est vraiment compliqué.

Tout est accessible, tout peut s'inventer pour assurer notre bien-être au quotidien.

Alors pour 2020, je vous souhaite une citoyenneté active dans un Salvagnac vivant, dans une commune qui se mobilise pour garantir le droit inaliénable de toutes et de tous à une ruralité heureuse.

Bonne année 2020

Mireille Brunwasser

ne année de recensement pour A cette occasion, les 3 agents recenseurs, Aude. Gwénaëlle et Nelly vous

Tous les cinq ans, l'INSEE déploie sur notre commune le recensement des logements et de la population salvagnacoise. Comme annoncé dans l'édition spéciale de l'écho du Tescou ainsi que par courrier de l'INSEE, l'enquête a commencé depuis le 16 janvier et se terminera le 15 février.

ont rencontrés ou vous rencontreront prochainement pour recueillir vos réponses. Yves Raymond et moi-même accompagnons ces personnes en tant que coordonnateurs de l'enquête.

En dehors de l'aspect légal de la démarche, votre participation contribue au bon fonctionnement de la commune puisqu'à partir des résultats de l'enquête :

- > sont calculés les dotations financières de l'état à la commune
- > et évalués les besoins en matière d'équipements.

Mais le recensement aide également : > la municipalité à cibler les besoins en logements

> les entreprises à mieux connaître

leurs clients

> les associations à mieux répondre aux attentes de la population.

La vie associative salvagnacoise Les associations, les entreprises et la municipalité forment le canevas de la qualité de vie de notre commune. Le dynamisme, l'investissement et la ténacité de celles et ceux qui les animent sont le garant de notre bien-être.

Aussi, en cette année d'élections municipales, je ne vous parlerai pas de projets, mais permettez-moi de formuler le vœu qui est m'est le plus cher. A savoir le partage, la tolérance et la solidarité entre nous tous dans ce qui nous anime, dans le respect des opinions et des convictions de chacun.

Olivier Lecomte

e moment traditionnel de rencontre en début d'année à un goût particulier car c'est le dernier d'une mandature.

Il est normalement le temps des bilans, le moment pour s'épancher et se pencher sur ce qui a été réalisé, expliquer ce qui sera mis en œuvre dans les jours à venir et tout au long de cette année qui débute.

Mais voilà, campagne électorale oblige, je ne vous parlerai que des projets pour lesquels des subventions ont été sollicitées dans le cadre du contrat Bourg-Centre, comme l'a précisé Mireille qui s'est attelée à cette tâche administrative très lourde et je l'en re-

Il s'agit donc de la rénovation du sol de la halle, de la création d'un city-park et d'une piste de de vélo-cross près de la salle omnisport qui sera agrandie pour créer un espace de stockage et un terrain de pétanque.

Après la traversée du village et la réorganisation du stationnement, nous envisageons de sécuriser les cheminements piétons, vers le terrain de foot, vers les écoles jusqu'à la base de loisirs. Si je ne peux en dire beaucoup plus sur ce qui a été fait et sur ce qu'il reste à faire, je voudrais parler de ceux qui ont fait pour nous ou nous ont accompagnés dans nos projets.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet qui a aménagé la zone d'activité de Dourdoul dont les terrains sont en passe d'être tous vendus. Cet aménagement a permis l'installation de la déchetterie. Merci aux responsables de Triphyl pour cette belle réalisation que tout le monde

attend avec impatience (ouverture le 5 février, inauguration le 24 février). Trois entreprises ou commerces locaux ont bénéficié du pack installation: 1500 euros chacun.

Le terrain de foot d'entrainement va être agrandi.

Pour l'école, gros chantier d'avenir, la Communauté a installé deux bâtiments modulables, plus isolés et plus confortables. Le travail n'est pas terminé, les finances étant très serrées, il faudra continuer le combat pour rénover et sécuriser ce bâtiment construit dans les années 1950.

Je continue de croire (je suis d'un naturel optimiste) que cette collectivité en cours de construction est une chance pour le développement de nos zones rurales mais il faudra travailler encore pour plus de solidarité et moins de lourdeur administrative. Je tiens cependant à saluer tout le personnel technique et administratif pour l'aide qu'il nous apporte au quotidien et je sais que leur travail n'est pas toujours facile ou suffisamment valorisé.

- Merci au Département et à son Président Christophe RAMOND, pour A chaque début d'année, j'ai une penles travaux de voirie réalisés, et de belle qualité, dans le village mais aussi les tronçons rénovés sur la D999. Et un merci anticipé pour le projet de déploiement de la Fibre Optique vers toutes les habitations de notre commune. Il s'agit là d'une réalisation de grande envergure, qui devrait démarrer en Juin, nécessaire à la revitalisation de nos zones rurales.
- > Et je n'oublie pas la Région Occitanie qui participe au financement du

contrat Bourg-Centre et à l'aménagement du Centre Culturel.

Pour le déplacement de l'arrêt de bus sur le parking de la base de loisirs des Sourigous, après un an d'attente, une réponse ne devrait pas tarder à nous parvenir.

2020 sera donc une année de réalisations pour notre Commune et de consolidation de cette superstructure politique qu'est la Communauté d'Agglomération. Je voudrais continuer de partager ce développement impulsé depuis quelques années et j'ai donc décidé de me présenter aux prochaines élections municipales avec une équipe en partie renouvelée qui vous sera présentée prochainement. Le suspens étant rompu, je voudrais, pour en terminer, remercier sincèrement tous les membres du Conseil Municipal pour le travail accompli au cours de ces 6 années de mandat. Même s'il y a eu des débats houleux et des désaccords, tout s'est passé, au fond, avec le souci premier de l'attrait et du développement de notre belle commune.

Tous mes vœux à chacun d'entre vous et merci pour le travail accompli.

sée pour ceux qui nous ont quittés et que nous ne croiserons plus sur le chemin de 2020.

Mais la vie continue, à nous de la rendre plus belle dans le respect individuel et le bien de tous.

Bonne Année 2020 à chacun d'entre vous, à vos proches et que nous puissions toujours être fiers de notre petit territoire ouvert sur le monde. Merci à tous.

Bernard Miramond

P. 4 | Conseil municipal 3 décembre 2019 L'Écho du Tescou #138 L'Écho du Tescou #138

Réunion du Conseil municipal du mardi 3 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, mardi 3 décembre à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. MIRAMOND Bernard
M. LECOMTE Olivier
Mme BRUNWASSER Mireille
M. BALARAN Roland
Mme LAGARRIGUE Christel
M. VILLARET Bernard
Mme ADDED Régine
M. GERAUD Yves
Mme HUAN-JAUSSAUD Marie
Mme MASSAT Frédérique
M. RAYMOND Yves
M. BOULZE Bernard

A donné procuration:

Mme PRADIER Antoinette à M. RAYMOND Yves

Absents excusés:

M. SEGUIGNES Yannick Mme GERMA Candie

Secrétaires de séance :

Mme MASSAT Frédérique (arrivée 21h15) et M. VILLARET Bernard

PRÉALABLE

M. le Maire fait observer une minute de silence à la mémoire des 13 soldats morts en opération au Mali.

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 septembre 2019. M. Boulze précise qu'il avait demandé que l'installation de pompes à carburant soit rajoutée au « Contrat Centre Bourg »

Aucune autre remarque n'est exprimée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour trois propositions de délibérations :

- interdiction de traversée du village pour les poids lourds sur RD2 et RD27
 aménagement d'un cheminement piéton rue Gérard Roques jusqu'à l'école
- > amenagement d'un cheminement pieton rue Gerard Roques jusqu'à l'école
 > poursuite de la rénovation de la toile de Dèzes

Le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1 | Recensement de la population

M Lecomte explique le déroulement du recensement de la population de la commune du 16 janvier au 15 février 2020. Deux coordonnateurs, lui-même et Yves Raymond, encadreront 3 agents recenseurs pour les 3 districts. Ces agents seront en formation les 6 et 13 janvier avec tournée de reconnaissance entre ces deux dates pendant laquelle seront distribués les formulaires de recensement.

Ils seront embauchés par la commune qui recevra une indemnité forfaitaire de l'Insee de 2500 \in .

La commune devra compléter pour le même montant.

Une plaquette d'information de la population est en cours d'élaboration par Yves Raymond et sera distribuée au plus tôt (avant Noël) pour que les habitants soient préparés.

Le but est de recueillir le plus d'informations possible par internet (objectif 50%).

L'application internet est bien rodée et garantit l'anonymat : la personne recensée remplit le formulaire envoyé directement à l'INSEE, les agents ne font que vérifier si l'envoi a bien été fait. Les agents disposeront d'un badge de la mairie pour garantir l'authenticité de leur mission.

Le Maire lit la délibération créant 3 emplois temporaires pour ce recensement et décrivant leurs fonctions, ainsi que les modalités de rémunération et de remboursement des frais.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération (13 voix).

2 | Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activité intercommunale

Lors de leur installation sur les zones d'activité, les entreprises versent une taxe d'aménagement à la Commune. L'Agglomération Gaillac-Graulhet qui détient la compétence du développement économique a aménagé la zone de Dourdoul et demande que lui soit reversée la taxe d'aménagement.

M. le Maire rappelle que sur les 5 parcelles de la 1ère tranche de cette ZA, 2 sont vendues et occupées, une a été cédée par l'Agglo à Trifyl pour l'installation de la déchèterie (ouverture en février) et les deux autres sont sur le point d'être vendues. Il s'agit donc d'une bonne opération. Le Conseil Municipal approuve ce reversement à l'unanimité des élus présents ou représentés (12)

3 | Tarif assainissement

Rappel par M. le Maire:

En 2020, la Communauté d'Agglomération prendra la compétence eau potable et assainissement. Deux des trois syndicats actuellement implantés sur l'agglomération distribuent de l'eau sur des communautés voisines. L'Agglomération ne peut donc prendre directement cette gestion sur d'autres territoires. Ces trois syndicats sont regroupés en un syndicat unique avec deux usines de traitement neuves. La ville de Gaillac souhaitant conserver Véolia, l'Agglomération accepte son maintien et prend la compétence de gestion et de recettes, mais également la charge des entretiens et rénovations.

Parallèlement à la distribution d'eau potable la Communauté d'Agglomération prend en recette et en charge les installations d'assainissement.

L'installation d'assainissement de Salvagnac étant en équilibre, M. le Maire propose pour 2019 de conserver sur Salvagnac les mêmes tarifs que l'exercice précédent soit : 1.20 €/m3 rejeté (correspondant à la facture d'eau potable) en plus d'une part fixe annuelle de 15€. Ce tarif est dans la moyenne basse des communes similaires de l'Agglo.

La participation aux travaux pour l'assainissement collectif, autrefois appelée taxe de raccordement, s'élève à 2500 € (d'autres communes sont autour de 5 à 6000 €).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des élus présents ou représentés (12) le maintien des tarifs.

L'intégration à l'agglomération entraînera probablement un réajustement général et peut-être des augmentations futures, mais elle est rendue obligatoire par la loi.

4 | Rapport de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Conseil municipal 3 décembre 2019 | P.5

Le transfert des compétences de la commune à la Communauté d'Agglomération impose naturellement un transfert pour financer ces compétences. Pour Salvagnac la majorité de ce transfert « AC » (Attribution de Compensation) concerne essentiellement la part scolaire même si on peut estimer que le système de calcul initial (imposé par la loi) est plutôt injuste car non proportionnel au nombre d'élèves des communes.

La commune de Salvagnac gérant directement les entreprises des travaux de sa voirie sur la part non transférée, l'AC voirie est nulle, l'Agglo ne percevant que le FAVIL (Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local) donnée par le Département pour l'entretien des voiries d'intérêt communautaire.

Un des points particuliers concerne la compétence « lecture publique » (médiathèque, bibliothèque). L'Agglo a décidé de financer le fonctionnement des médiathèques par une augmentation de 2% la taxe foncière bâtie. Les habitants de Salvagnac la payant directement, la part autrefois reversée par la commune est supprimée. En 2018 l'Attribution de Compensation (calculée sur le coût de la Bibliothèque) était 3429 €, le produit fiscal attendu sur Salvagnac est de 3019 €, la Compensation « lecture publique » sera donc réduite d'autant à 410 €

Le montant total de l'Attribution de Compensation due par la commune à la communauté d'agglomération passe donc de 213 472 € en 2018 à 210 502 € en 2019

Le Conseil Municipal approuve le rapport de « la C.L.E.C.T.» à l'unanimité (12 voix).

5 | Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor

Le Comptable du Trésor intervient en conseil auprès des municipalités et perçoit traditionnellement une indemnité correspondant à 306 \in pour la commune et 79 \in pour l'assainissement.

Le directeur des Finances Publiques du Tarn est venu expliquer la réorganisation pour 2021. Un point de proximité sera ouvert sur Salvagnac une demi-journée par semaine et recevra les paiements des particuliers (sauf espèces) et répondra aux questions fiscales. Le paiement en espèces pourra être effectué en banque ou dans un magasin si accord (buraliste). Le centre de perception sera transféré de Rabastens à Gaillac pour les particuliers où toutes les opérations pourront être réalisées. Le centre fiscal restera sur Albi.

Le Conseil Municipal prend note de cette réorganisation des services et approuve le versement de cette indemnité à l'unanimité (12 voix).

6) Aménagement traversée du village

Le Département a donné son accord sur les dispositions et signalisations nécessaires à l'interdiction de la traversée du village aux poids lourds de plus de 3,5 Tonnes sur la RD27 et RD2 (les autres voies sont communales). Le devis de l'entreprise est accepté (environ 4600 € pour fourniture et pose) et pourra bénéficier d'une subvention de 30 % provenant des amendes de police. Pour cela le Département a besoin d'une délibération du Conseil Municipal demandant l'attribution de cette subvention. Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unani-

Dans le devis est également comprise l'installation de panneaux de rappel de limitation de vitesse aux Barrières.

mité (13 voix - arrivée de Mme MASSAT).

7 | Cheminement piéton rue Gérard Roques

Il s'agit d'aménager et sécuriser le cheminement piéton en contre-bas du mur du jardin du couvent jusqu'au chemin de la Garenne (chemin vers les Sourigous)

La protection jusqu'à l'école pourra bénéficier de la subvention des amendes de police

Cette sécurisation pourra être faite par des barrières et/ ou des arbres ou arbustes de délimitation entre les places de parking.

L'élargissement du trottoir en face du cabinet médical est en étude

Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité (13 voix).

8 | Travaux Toile de Dèzes

Yves Raymond explique l'avancement de cette opération: la toile est en atelier et la 1ère phase de mise en tension sur châssis est terminée. Elle est prête pour la 2ème phase reprise des couleurs, surfaçage du dos et mise dans un cadre.

Les dossiers de subvention passeront en Région en février, il faut donc envoyer la lettre d'intention de demande de subvention pour cette évaluation totale à 25000 € donnée le 5 sept. dont 15000 € en 2ème phase. Après déduction des subventions, le reste à charge pour la commune serait de 3000 € pour la 1 $^{\rm re}$ phase et 7000 € pour la 2 $^{\rm e}$.

L'encadrement serait de4460 € (reste 890 €).

Une souscription peut être lancée pour compléter le financement.

Une exposition provisoire à l'église pourrait être envisagée avant la 2^e phase.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'envoi d'une lettre d'intention de demande de subvention (13 voix).

9 SPA

La SPA demande le renouvellement de la convention avec les communes. Cette convention permet la lecture informatique des puces identitaires d'animaux errants sur le territoire (en moyenne deux par an) et leur enfermement éventuel mais les services municipaux doivent se déplacer au siège de la SPA. Salvagnac s'est équipée d'un lecteur de puce et n'a donc plus besoin de ces services. Le coût annuel de la convention est de 1.28€/habitant soit 1524.48 € pour la commune. Certes il est nécessaire de soutenir cette association, mais son coût est élevé. Le Conseil Municipal décide d'attendre avant de se réengager d'autant que des augmentations sont déjà prévues pour les 2 années à venir.

10 | Bibliothèque de l'Ecole

Dans le cadre « plan bibliothèque » de l'Education Nationale pour certaines communes rurales, l'école a décidé de se doter d'une bibliothèque et a obtenu 1500€ du rectorat pour sa création. Un courrier de l'inspectrice de l'Education Nationale propose une convention avec la mairie (même si la compétence école relève de l'Agglomération) pour une subvention volontaire et libre à cette opération. Cette subvention destinée à l'achat de livres pourra se faire par la coopérative scolaire. Cette opération ne doit pas empiéter sur la participation des enfants à la bibliothèque du village.

Le Maire propose un montant de 500.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité (13 voix) pour l'acquisition du fonds (livres)

QUESTIONS DIVERSES

1 Réunion Trifyl

Une réunion des élus avec Trifyl est programmée le jeudi 05 décembre à la mairie pour présenter la nouvelle déchèterie qui doit ouvrir début février. Le retard est dû essentiellement aux intempéries.

Il est prévu un emploi à mi-temps ; ce serait la même personne qui s'occupe de la déchèterie de Castelnau de Montmiral, les deux déchèteries étant comparables. Quatre demi-journées d'ouverture sont prévues : mercredi après-midi 14h/18h ; vendredi matin 9h/12h et après-midi 14h/18h ; samedi matin 9h/12h. Le lundi la déchèterie de Gaillac est ouverte. Un article dans l'Echo du Tescou informera la population.

2 | Ecole des Barrières

L'école des Barrières a été prêtée gratuitement à la communauté des communes du pays salvagnacois en 2006 pour accueillir la collection Jean Farenq d'outils anciens gérée par l'association « Le Conservatoire de l'Outillage du Pays des Bastides » La Communauté d'Agglomération a transféré ce musée à Broze (entre Gaillac et Cahuzac/ Vère en collaboration avec le musée « Invincible Vigneron »). Les salles de l'école (RdC) sont presque vides, mais il reste encore beaucoup de matériel étalé dans la cour et sur le terrain attenant, ainsi que dans le hangar qui est archi plein! Une réunion à Broze entre le président de l'association, la Communauté d'Agglomération et la Mairie de Salvagnac a permis de faire le point sur la remise à disposition des locaux à la Mairie. Le marquage des matériels que l'association veut conserver sera effectué le 4 février 2020 par l'association en présence d'un élu municipal. Ce matériel à récupérer sera regroupé près du hangar avant d'être transporté au nouveau musée, le reste sera évacué par les soins de la Mairie et de l'Agglo vers d'autres musées ou cédé à des professionnels. Une information des donateurs sera effectuée au préalable par voie de presse.

Le hangar devra être libéré au plus tôt (cinq ans maximum). Si un projet d'utilisation se présente pour la Mairie, ce hangar pourra être évacué sous très bref délai vers d'autres lieux de stockage par l'Agglo.

3 | Ancien local « Fleurette »

Le local sur les Allées Jean Jaurès a été loué pour le même montant à une association salvagnacoise d'artisans et créateurs locaux (« Au Bout des Doigts » - 13 adhérents à ce jour) qui vont exposer et vendre leurs produits dès le mercredi 04 décembre.

Ouverture du magasin La Manivelle tous les mercredis et samedis de 10h à 20h et les jeudis et vendredis de 15h à 20h avec permanence de artisans et créateurs.

L'inauguration est programmée le vendredi 13 décembre à 19h.

4 | Enquête sur les cantines scolaires

Mireille Brunwasser présente les résultats de l'enquête sur la restauration scolaire au sein de l'Agglo. Il s'est agi de faire le recensement de ce que consomme réellement les enfants, le coût des produits, la gestion du personnel, l'évaluation des déchets, la satisfaction auprès des enfants et ensuite des parents, afin de déterminer le profil de la cantine « idéale » et aider aux choix futurs.

Quelle que soit la classe ou l'école, le point qui revient en premier et avec force est le problème du bruit. Il faudra donc travailler sur l'acoustique des cantines.

Trois cantines ont été choisies pour cette étude : Salvagnac (cantine avec produits locaux et régie directe), Beauvais sur Tescou (cuisine centrale avec liaison chaude) et Briatexte (entreprise privée Ansamble) et en complément sur Rabastens (Ansamble) qui est une des plus grosses cantines de l'Agglo

Infos sur l'Agglo : Plus de 7000 repas par jour pour 52 écoles ; le coût des repas pour les parents varie de 2,40 € à 3,81 € ; une dizaine de cuisine en régie et le reste en délégation de service public.

Coût unitaire des repas comprenant fourniture, personnel, eau et électricité : à Salvagnac 6.91€, à Beauvais/Tescou 6.95€, à Briatexte 7.12€.

Le Maire fait remarquer qu'à Salvagnac (150 repas /jour) ce coût comprend également un goûter et qu'avec 2.6 Equivalent Temps Plein (EQ-TP) la cantine participe donc à l'emploi local en plus de l'approvisionnement. (Beauvais 0.6 EQ-TP pour 110 repas et Briatexte 1 EQ-TP pour 130 repas). Salvagnac 16 fournisseurs dont 13 locaux, Beauvais 4 fournisseurs dont 2 locaux, Briatexte (comme Rabastens) 1 fournisseur-traiteur reçoit les repas par emballage de 8, réchauffé sous plastique (!) qui sera interdit dès 2021.

Gaspillage assiette : Salvagnac 26 g, Beauvais 32 g, Briatexte 67 g, Rabastens 148 g (self-service).

Les résultats de l'enquête faite auprès des enfants de primaire, hors maternelle, sont présentés en vidéo projection aux élus. Ils font apparaître les goûts des enfants (les pâtes et les frites sont plus appréciées que les épinards, sauf à Salvagnac où la façon dont ils sont cuisinés plait

aux enfants!) et leurs comportements alimentaires, mais également les problématiques d'organisation, de gestion et d'aménagement.

Le maire insiste sur la gestion locale (personnel et produit) qui ne coûte pas plus cher que l'industrialisé (et même moins) et en plus génère de l'activité et un retour financier dans nos communes (plus de 18 000 €/an). Elle est probablement un élément de solution à l'agriculture de notre territoire en tenant compte de la fermeture des écoles l'été; le délai de paiement est très sensible pour les petits producteurs et fournisseurs.

Le prix facturé aux parents est un point important dans l'usage des cantines et leur intérêt social.

Le lundi 9 décembre une réunion est prévue à Salvagnac avec les producteurs avant restitution, le 18 décembre à l'Agglo, des conclusions suite au travail effectué par un groupe projet pendant plus d'un an composé de cuisiniers, d'élus, de parents d'élèves, de techniciens.

Est aussi abordé le problème des financements de la scolarité au niveau de l'Agglo, le retard de paiement de l'Attribution de Compensation par certaines communes, voire leur contestation ainsi que les distorsions réglementaires dans le calcul de ces AC au plan scolarité. Christel Lagarrigue fait remarquer que le budget investissement des écoles est vraiment très faible.

TOUR DE TABLE

> Marie Huan:

une pétition circule au sujet d'un accident d'élève renversée sur le passage piéton au collège de Gaillac.

> Roland Balaran:

un agent technique est en arrêt maladie depuis plusieurs mois avec risque de prolongation. Le maire envisage d'embaucher un CDD lorsque l'activité le demandera éventuellement avec une personne polyvalente pouvant exercer en extérieur mais également à l'accueil et secrétariat complémentaire de la mairie.

> Bernard Villaret:

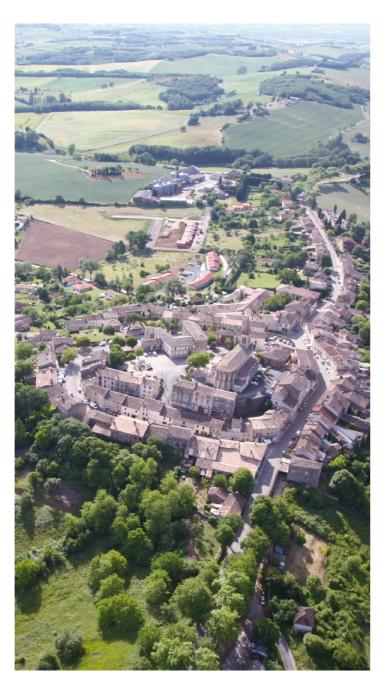
L'INRA Institut National de Recherche Agricole) et le CPIE81 (Centre Permanent des Initiatives de l'Environnement) vont mettre en place un observatoire des sols. Cinq communes du Tarn ont été choisies pour les premiers sondages dont Salvagnac. Une opération de communication sur le fonctionnement des sols (mécanique, chimique et vivant) sera programmée en début d'année avec les Jardins Partagés.

> Bernard Boulze

demande que les trottoirs de la rue Gérard Roques descendant vers l'école soient nettoyés car ils sont glissants.»

> Rappel marché de Noël au profit du CCAS le dimanche 15 décembre 2019.

M. le Maire lève la séance à 23 h 05



VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Élections municipales 2020

es prochaines élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

Pour pouvoir voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, les électeurs ont jusqu'au vendredi 7 février 2020 pour s'inscrire.

Vous êtes inscrits automatiquement sur les listes électorales si:

- > Vous avez 18 ans et que vous avez effectué votre recensement à l'âge de 16 ans
- > Si vous avez 18 ans entre les 2 tours, vous pouvez voter
- > Vous avez été naturalisé après 2018

Pensez tout de même à vérifier que vous êtes sur les listes électorales et que vos informations sont à jour. Si vous avez changé d'adresse ou que vous n'êtes pas sur les listes électorales, il faudra vous inscrire sur service-public.fr

La personne placée sous tutelle avant le 23 mars 2019 et privée de son droit de vote doit demander à s'inscrire sur les listes électorales

Procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote. Ce dernier votera en votre nom. Établir une procuration est une démarche gratuite. L'autorité localement habilitée à établir une procuration peut varier. Selon la commune où est située son domicile ou son lieu de travail, le mandant doit se rendre : soit au tribunal d'instance ; soit au commissariat de police soit à la brigade de gendarmerie. Une procuration peut être établie tout au long de l'année et il n'existe pas de date limite à son établissement mais il faut au moins 2 municipales (et les élections européennes). Les électeurs à 3 jours pour son acheminement légal au bureau de vote. européens doivent justifier d'une durée de résidence en La procuration est établie soit pour un scrutin déterminé (pour les deux tours de l'élection ou un seul), soit pour une durée donnée, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement. Le mandant a la possibilité de résilier sa ils votent. Ils ne peuvent cependant ni être élus maires

procuration à tout moment. Il peut très bien se rendre à son bureau de vote et voter personnellement, si l'électeur qu'il a désigné comme mandataire n'a pas déjà voté en son nom. Le mandataire ne pourra plus faire usage de sa procuration s'il est constaté que le mandant s'est déjà présenté au bureau de vote.

A noter qu'il n'est pas obligatoire de justifier les raisons de votre empêchement. Alors n'hésitez pas.

Nouveau : Mise en ligne du formulaire de vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sous le lien suivant:

www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do1 www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée.

Pour vérifier sa situation électorale :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/servicesen-ligne-et-formulaires/ISE

Pour s'inscrire sur les listes électorales en ligne (via un compte service-public.fr ou FranceConnect):

www.service-public.fr/compte/se-connecter

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/ <u>Le-vote-par-procuration</u>

En 1992, le traité de Maastricht a créé une citoyenneté de l'Union européenne. Les ressortissants d'un pays membre de l'UE peuvent être électeurs en France (art. 88-3 de la Constitution et art. LO227-1 s. du Code électoral). Cette évolution ne concerne que les seules élections France suffisante et être titulaires de leurs droits politiques et civils dans leur État d'origine. Ils sont inscrits sur une liste électorale complémentaire dans la commune où

L'Écho du Tescou #138 L'Écho du Tescou #138 P. 10 | Vie publique, sociale et économique Vie publique, sociale et économique | P.11

ni participer aux collèges électoraux sénatoriaux.

aux communes à partir de 1 000 habitants. Le scrutin est proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête (art. L260 s. du Code électoral). Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.

Les listes doivent être composées d'autant de femmes **que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/ un homme ou inversement.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant ob-Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste s'applique tenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu 10 % au

> La loi du 17 mai 2013, qui met en place un nouveau mode de désignation des conseillers siégeant dans les organes intercommunaux, n'instaure pas une élection distincte de celle des conseillers municipaux. Au contraire, à la suite de l'adoption d'un amendement proposé par les parlementaires, la désignation des conseillers intercommunaux se fait dans le cadre des élections municipales, les premiers des listes élues ayant vocation à siéger au sein des intercommunalités.

Je suis ressortissant britannique, pourrai-je voter aux prochaines élections européennes et municipales ?

résidant en France ne pourront plus participer à l'élection des représentants de la France au Parlement européen ni, non plus, aux élections municipales. La condition de nationalité (être ressortissant d'un Etat membre de l'Union 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen et l'article L.O. 227-1 pour les élections municipales ne sera en effet plus remplie et les ressortissants britanniques perdront donc leur droit de vote pour ces

Les ressortissants britanniques disposant également de la nationalité française ne sont de ce fait pas concernés par ce qui précède. Ils pourront voter aux élections européennes à condition d'être inscrits sur la liste électorale d'une commune en tant que citoyen français.

Je suis ressortissant britannique, pourrai-je être candidat aux prochaines élections européennes et municipales? A compter du du retrait effectif du Royaume-Uni hors de l'Union européenne, les ressortissants britanniques résidant en France ne pourront plus se présenter à l'élection

compter du retrait effectif du Royaume-Uni hors de des représentants de la France au Parlement européen ni, Al'Union européenne, les ressortissants britanniques non plus, aux élections municipales. La condition de nationalité (être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne) prévue par l'article 5 de la loi du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen et l'article L.O. 228-1 pour les élections municipales européenne) prévue par l'article 2-1 de la loi du 7 juillet ne sera en effet plus remplie et les ressortissants britanniques ne pourront donc se porter candidat à ces scrutins. Les ressortissants britanniques disposant également de la nationalité française ne sont de ce fait pas concernés par ce qui précède. Ils pourront voter aux élections européennes à condition d'être inscrits sur la liste électorale d'une commune en tant que citoyen français.

> Le conseil municipal de ma commune compte un ressortissant britannique. Pourra-t-il poursuivre son mandat jusqu'aux prochaines élections municipales?

> Les ressortissants britanniques, conseillers municipaux lors du retrait effectif du Royaume-Uni hors de l'Union européenne, ne perdront pas leur mandat et seront maintenus en fonction jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux. Ils ne pourront pas, en revanche, se représenter aux élections municipales suivantes.

Réforme de la Taxe d'Habitation

La Taxe d'Habitation est en cours de suppression. Le processus sera totalement achevé en 2023. Cette réforme ne concerne que les résidences principales et la taxe subsistera pour les résidences

et impôt est dû par les foyers qui habitent un logement en tant que propriétaire ou en tant que locataire. 80% des foyers ont vu leur Taxe d'Habitation baisser au cours des 2 dernières années. Pour eux, elle disparaîtra complètement cette année. Pour les 20% restants, ils continueront à payer cette taxe en 2020. A partir de 2021, elle baissera pour disparaitre complètement en 2023. Le Président de la République et le gouvernement ont justifié cette réforme par le fait que la Taxe était calculée sur des bases obsolètes. Elle était calculée différemment



selon le lieu d'habitation et pesait essentiellement sur la classe moyenne de la population.

2 principes ont été retenus :

- > la compensation à l'euro près pour les collectivités
- > pas d'impôt nouveau pour les contribuables

Il faut savoir que la Taxe d'habitation est une ressource essentielle pour les collectivités locales: communes, communautés d'agglomération, départements, régions.

Cette réforme donne lieu en fait à un transfert de financement : l'Etat versera aux collectivités les sommes préalablement versée par les fovers. Mais comme l'Etat tire l'essentiel de ses ressources des impôts directs et indirects payés par tous les habitants, il s'agit bien d'un transfert et non d'un cadeau. Même s'il n'y a pas d'impôt nouveau, ce sont bien nos impôts (sur le revenu, les carburants, TVA...) qui permettront d'apporter les ressources nécessaires aux collectivités. Il faut espérer que cette réforme sera mise en œuvre avec un réel souci de justice afin de prendre en compte l'évolution de la population et qu'elle ne conduise pas à une paupérisation des communes de la taille de Salvagnac.

Mireille Brunwasser

La fibre arrive à Salvagnac

a société Tarn fibre est chargée par délégation de ser-Lvice public du déploiement de la fibre sur le département. Notre commune fait partie de celles qui verront ce service se développer dès juin 2020.

Le conseil départemental a fait une priorité de cet accès facilité pour tous au numérique, que l'on habite au centre du village ou dans une ferme isolée. Le raccordement sera gratuit pour les particuliers jusqu'à la limite de la propriété privée. Il appartiendra à chacun de choisir un opérateur et un type d'abonnement.

www.tarnfibre.fr



Actualités du CCAS

mier samedi du mois permettant :

De faire un bilan des demandes d'aide sociale afin d'évaluer la nécessité de rencontrer ou pas les services sociaux de la Maison Des Solidarités à Gaillac

De répondre aux questions concernant les droits et l'accès A compter du 1er octobre 2020, les aidants d'un proche aux prestations, de guider dans les démarches administratives, de répondre à des situations de détresse ou d'urgence sociale

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Depuis le 1er novembre 2019, la Complémentaire santé solidaire remplace la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé). Plus simple d'accès et plus protectrice, la Complémentaire santé solidaire permet à ses bénéficiaires de ne plus payer de nombreux soins moyennant une participation financière de o euro ou moins de 1 euro par jour et par personne, selon les ressources.

QUE FAIRE EN CAS DE REFUS DE SOINS?

Si un assuré se sent victime d'un refus de soins parce qu'il bénéficie de la Complémentaire santé solidaire ou de l'aide médicale d'État, il a la possibilité de saisir le médiateur de sa caisse d'assurance maladie. L'objectif est de trouver, avec l'aide du médiateur, une solution acceptable à la fois pour l'assuré et pour le professionnel de santé.

ANNONCE DU GOUVERNEMENT SUR **L'IMMIGRATION**

Début novembre, le gouvernement a instauré un délai de carence de trois mois pour les demandeurs d'asile, pour accéder à la protection universelle maladie (PUMa). Jusqu'ici, ils y avaient droit dès dépôt de leur demande.

LES DIPLÔMES DES FUTURS ASSISTANTS MÉDICAUX PRÉCISÉS

Les détenteurs des diplômes d'État d'infirmier (DEI), d'aide-soignant (DEAS), d'auxiliaire de puériculture (DEAP) ainsi que du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'assistant médical sont autorisés à exercer auprès d'un médecin exerçant en ville, à titre libéral précise que les assistants médicaux non détenteurs du CQP devront suivre une formation d'adaptation à l'emploi les résultats.

es membres du CCAS assurent une permanence le predans le champ de l'organisation et de la gestion administrative d'un cabinet médical, dans un délai de trois ans après leur prise de fonction.

LE CONGÉ DU PROCHE AIDANT

âgé, handicapé ou malade pourront être rémunérés s'ils posent un congé. L'indemnisation est fixée à 52 € par jour pour les personnes vivant seules et à 43 € pour les personnes en couple. L'allocation sera assujettie à prélèvements sociaux. L'indemnisation concernera les salariés du privés, les travailleurs non-salariés ainsi que les agents publics. La durée de ce congé ne peut pas dépasser trois mois sur l'ensemble de la carrière.

PENSIONS ALIMENTAIRES

Dès le 1^{er} juin 2020, possibilité pour toutes les nouvelles séparations, d'une intermédiation financière des pensions alimentaires entre les parents divorcés ou séparés de manière à apaiser les tensions et à prévenir les risques d'impayés le plus en amont possible. Le dispositif sera élargi en janvier 2021, à tous les parents qui le souhaitent.

Les moyens de recouvrement des pensions alimentaires donnés à l'ARIPA Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, sont aussi renforcés.

Si vous êtes concerné(e), votre Caf ou votre MSA peut vous orienter et vous accompagner dans vos démarches.

J'accède à MonCompteFormation

www.moncompteformation.gouv.fr

> ACTIVER MON COMPTE

Pour activer mon compte, je renseigne mon numéro de sécurité sociale et mon adresse email.

> ACCÉDER À MON COMPTE ET CONSULTER MES **DROITS**

Une fois connecté, j'accède à MonCompteFormation et je découvre le montant, en euros, dont je dispose pour me

Ce montant intègre les droits acquis au titre du DIF si j'étais salarié avant le 31 décembre 2014 et si j'ai renseigné, via l'application ou le site internet, le nombre d'heures acquises.

> CHERCHER ET CHOISIR SA FORMATION

ou à titre salarié en centre de santé, la fonction d'assistant Je peux découvrir les formations en lien avec les métiers médical. L'arrêté, paru au Journal officiel du 13 novembre, qui recrutent le plus ou celles qui sont les plus demandées. Une fois la thématique et le lieux renseignés, je découvre

> SÉLECTIONNER LA FORMATION DE SON CHOIX ET Vous n'avez aucune démarche à accomplir. S'Y INSCRIRE

Pour trouver la formation qui me convient le mieux, je peux filtrer les résultats selon plusieurs critères : dates de session, lieu de la formation, durée, prix de la formation... Une fois la bonne formation identifiée, je m'y inscris et peux directement payer le montant de la formation via l'application. Si le montant de la formation dépasse le montant disponible sur mon compte formation, je peux payer la différence directement en carte bancaire

DÉCALAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES «APL EN TEMPS RÉEL» **À AVRIL 2020**

Les aides au logement évoluent en 2020 : elles seront calculées avec vos ressources des 12 derniers mois pour mieux s'adapter à votre situation.

Avec l'APL calculée «en temps réel», chacun bénéficiera d'une aide qui correspond à ses revenus les plus récents. Cette évolution, prévue en janvier 2020, est décalée à avril 2020 pour des raisons techniques.

Comme chaque mois, votre aide au logement sera versée automatiquement:

Le 5 janvier, vous recevrez le paiement de votre aide au logement de décembre 2019

Le 5 février, vous recevrez le paiement de votre aide au logement de janvier 2020, qui sera recalculée, comme chaque année, avec vos ressources d'il y a deux ans, c'està-dire vos ressources de l'année 2018.

Le 5 mars et le 5 avril, vous recevrez le paiement de votre aide au logement de février et mars. Si vous ne signalez pas de changement de situation familiale ou professionnelle à votre CAF, le même montant que celui de février vous sera payé en mars et en avril.

En avril 2020, votre aide au logement sera calculée avec vos ressources des 12 derniers mois pour mieux s'adapter à votre situation («APL en temps réel») pour un paiement le 5 mai 2020.

Article tiré du site caf.fr

Marché de Noël

e soleil était au rendez-vous pour ce marché de Noël ■2019. Comme tous les ans, le Père Noël bien installé dans sa calèche a fait la joie des enfants de Salvagnac et des environs en les embarquant pour un tour du village (une centaine d'enfants environ). Sur le marché, la communauté anglaise était encore bien présente, servant vin chaud et délicieux petits gâteaux. Vous pouviez aussi tenter votre chance à la tombola et gagner un des nombreux lots.





Plusieurs associations caritatives avaient pris un stand nous permettant de finir les courses de Noël tout en soutenant leur action. Les artisans locaux avaient également répondu présent. Un bénéfice au profit du CCAS a pu être dégagé, la vente du vin chaud, la tombola et les emplacements ont rapporté la somme de 725 €, contribuant à la distribution des colis de Noël pour les Salvagnacois de 80 ans et plus (87 cette année). Le pot de l'amitié servi par l'hôtel des deux vallées a permis de conclure très agréablement cette belle matinée. Merci à tous ceux qui ont pu participer!

L'Écho du Tescou #138 L'Écho du Tescou #138 Vie publique, sociale et économique

Projet de territoire du bassin versant du Tescou

Depuis la signature de la Charte pour un projet de territoire du Bassin versant du Tescou, les acteurs signataires (une soixantaine de personnes) de cette Charte en 2017 se retrouvent régulièrement au sein de diverses commissions.

Une instance de co-construction, nourrie par toutes ses réflexions, se réunit depuis pour élaborer un projet économique et social pour le développement de notre vallée.

L'histoire est lourde, le débat fut forcément difficile, mais chacun a su écouter et respecter l'autre pour donner concrètement une vision d'avenir pour la vallée du Tescou.

8º réunion de l'Instance de Co-Construction - Vendredi 20 décembre 2019

À I 'occasion de la réunion de l'instance de co-construction totale de prélèvement pendant près de 4 mois, faute Ation (ICC) de ce 20 décembre, les acteurs du projet de territoire ont souhaité communiquer d'une seule voix sur l'avancement de leurs travaux.

Les acteurs souhaitent tout d'abord rappeler les évolutions qu'a connu ce projet.

Une charte et un plan d'actions pour agir autour d'une vision partagée

En décembre 2017, la charte préalable au projet stratégique du territoire du bassin versant du Tescou est signée par plus de 60 acteurs représentatifs de la vallée. Elle est le signe tangible d'un dialogue renoué entre ces acteurs pour la construction d'un projet d'avenir partagé pour le territoire. Elle établit une gouvernance spécifique et définit les 3 thématiques prioritaires de travail autour de la question de l'eau, d'un développement économique de la vallée et de la préservation de sa biodiversité.

En juin 2018, un plan d'actions est approuvé par les signataires du projet de territoire. Plus d'une vingtaine actions visent à préserver le cadre de vie et l'identité du bassin versant du Tescou en contribuant à sa revitalisation économique, notamment par l'organisation de la ressource en eau et le développement durable du territoire. L'une de ces actions est la mise en place d'un schéma d'organisation et de gestion de la ressource en eau. En effet, dans les enjeux exprimés par la charte est reconnue l'existence de besoins en eau multiples non satisfaits sur le territoire. Les acteurs du projet de territoire actent le fait que le Tescou fait l'objet d'un déficit structurel majeur de la ressource en eau, particulièrement sur la partie non-réalimentée du haut-bassin (Pour exemple, lors de la période d'étiage 2019, la partie non réalimentée a fait l'objet d'une interdic-

de pluie et d'écoulement).

Au vu de ce constat partagé, les membres de la commission thématique « eau » ont identifié les voies possibles d'amélioration, tant pour les milieux naturels que pour les usages, par la validation d'un schéma de principe d'organisation de la ressource en eau qui repose sur 3 grands axes:

Axe I: Une optimisation de la retenue du Thérondel associée à l'utilisation du réseau du Syndicat d'Irrigation de Reyniès, Axe 2: La valorisation et la mutualisation des retenues collinaires individuelles pour le soutien des écoulements naturels du Tescou et l'alimentation des coteaux,

Axe 3 : La création d'un ouvrage sur le haut bassin du Tescou limité à une faisabilité technique et constructible allant jusqu'à 1 000 000 m3 disponibles.

Ce schéma de principe d'organisation de la ressource en eau a été adopté par consensus lors de l'ICC du 9 septembre 2019 dans l'attente de la validation des volumes répondant aux besoins en eau sur le bassin versant du Tescou et aux enjeux d'avenir soulevés dans la charte.

Afin d'appréhender de manière précise les besoins en eau agricoles sur l'ensemble du bassin versant, l'instance de coconstruction décide le 9 septembre 2019 d'engager une étude complémentaire, confiée et financée par l'agence de l' eau Adour Garonne, et conduite techniquement par la Plateforme d'Agro-Écologie du Lycée Agricole d'Auzeville.

Une évaluation concertée des besoins en eau pour l'agriculture

Bâtie à partir d'un cadre méthodologique co-construit au sein de la commission thématique « eau », cette étude a été réalisée à partir d'une enquête de terrain qui a permis de rencontrer 27 exploitants agricoles choisis car représentatifs des 5 typologies principales d'agriculture présentes sur le bassin versant (élevage, polyculture, grandes cultures en sec, grandes cultures irriguées, et maraîchage et légumes de plein champs). L'objectif était de bien caractériser l'agriculture du bassin versant et de comprendre les projets des agriculteurs par typologie d'agriculture et les besoins en eau s'y rapportant territorialisés.

Cette évaluation a donné lieu à 7 réunions de la commission thématique « eau » qui se sont tenues en 14 semaines de travail. À l'issue de ces différentes étapes et particulièrement aux vues des résultats de l'étude menée par la plateforme d'agro-écologie d'Auzeville. les acteurs du projet de territoire s'accordent sur les constats suivants, par consentement :

Une agriculture économiquement fragile

Tout d'abord, c'est une agriculture en difficulté, qui se révèle au terme de l'étude : dans beaucoup de situations, le revenu est faible, et les agriculteurs vivent des situations difficiles, avec une charge de travail importante, peu de marges de manœuvre et peu de capacité à maîtriser les aléas économiques et climatiques. Telle est la réalité que cette étude a enfin permis de mettre en évidence.

Une agriculture très diversifiée en transition vers l'agro-écologie

L'agriculture du bassin du Tescou est diversifiée en termes de typologies, de taille d'exploitations et de modes de productions. Malgré ses difficultés, cette agriculture cherche souvent à s'adapter en intégrant les attentes sociétales et environnementales d'aujourd'hui : évolution vers les circuits de proximité, meilleures pratiques de gestion des sols, pratiques agro-écologiques.

Une agriculture dont le projet est de sécuriser ses revenus en trouvant des productions optimisant la valeur ajoutée et/ou en se diversifiant

Quelles que soient les hypothèses, il ressort de l'étude qu'il manque de l'eau sur le bassin pour permettre de donner à tous les agriculteurs des conditions durables pour exercer leur métier et en vivre décemment. Ce manque d'eau n'est pas la seule cause des difficultés de l'agriculture sur le bassin, mais il est souvent vécu comme un frein, qui rend difficile l'amélioration de la situation des exploitations. Ce besoin en eau ressort de l'étude comme nécessaire pour sécuriser la situation des agriculteurs : se protéger d'un aléa climatique de plus en plus présent avec le changement climatique, et qui peut mettre en péril l'activité

lors d'années difficiles. Il s'agit alors, par un accès raison-

nable à l'eau, de garantir une part du revenu en assurant

la régularité d'une partie de la production.

Une part des besoins vise par ailleurs à permettre une diversification de l'activité, notamment vers des productions qui permettent une optimisation de la valeur ajoutée : productions de semences, mais aussi maraîchage, légumes de plein champ, cultures pérennes, luzerne etc. les options sont nombreuses, tout en restant limitées dans leur dimensionnement par la charge de travail disponible pour ces cultures. L'eau, une condition indispensable mais pas suffisante Le développement durable du territoire passe aussi par d'autres engagements, dont notamment:

Vie publique, sociale et économique | P.15

- > Une organisation des circuits courts et/ou de proximité pour venir en appui aux initiatives et projets que souhaitent porter les agriculteurs du territoire pour améliorer leurs situations,
- > Un engagement des filières pour aider à la diversification (nouveaux marchés) des productions sur le territoire et offrir de nouvelles perspectives aux agriculteurs,
- > Un appui technique et organisationnel pour permettre l'engagement des agriculteurs dans une transition ambitieuse.

Une vision et un objectif partagés

Tous les acteurs reconnaissent l'excellente qualité de ce diagnostic et partagent unanimement l'idée qu'il est de leur responsabilité collective de trouver sans tarder des solutions pour créer les conditions qui permettront à ces exploitants de déployer leurs projets de développement et/ou de diversification.

Une évaluation des besoins en eau territorialisée

Les besoins globaux (besoins actuels et besoins futurs en eau) des exploitations agricoles évalués dans le cadre de l'étude à partir des typologies d'exploitations enquêtées et de l'analyse des agronomes de la plateforme agroécologique d'Auzeville dans un scénario réaliste prenant en compte les aléas climatiques sont de 3.1 millions de m3 sur l'ensemble du bassin versant (plaine et coteaux).

Ces besoins sont actuellement satisfaits partiellement soit par des prélèvements en cours d'eau, soit à partir de retenues individuelles. L'étude permet de différencier ces besoins selon les typologies d'exploitations et selon trois secteurs : la partie du bassin versant réalimentée par la retenue de Thérondel, la partie amont du Tescounet non réalimentée, la partie non réalimentée du Tescou en amont de la confluence avec le Tescounet. Ainsi des solutions plurielles adaptées à la diversité des situations doivent maintenant être mises en œuvre.

Les besoins globaux se répartissent de la façon suivante :

- → Sur la partie Tescounet non réalimenté, 312 000 m³
- > Sur la partie réalimentée du Tescou-Tescounet, 1149 000 m³



L'Écho du Tescou #138 L'Écho du Tescou #138 P. 16 Vie publique, sociale et économique

- > Sur la partie non réalimenté du Tescou, les besoins globaux sont évalués à 1 400 000 m³,
 - Ainsi que des besoins de 239 000 m³ pour les exploitations situées entre deux sous-bassins.

afin de sécuriser les revenus, gérer les aléas climatiques et développer des projets agroécologiques.

De ces besoins globaux seront déduits les besoins déjà satisfaits par les ressources existantes afin de passer aux besoins nets.

L'impact du changement climatique sera à prendre en compte tout comme les besoins pour les milieux aqua-

Vers une nouvelle phase du projet de territoire

La méthode innovante de co-construction a pu se dérouler dans le cadre d'une volonté commune de convergence des analyses malgré les différends initiaux. Les acteurs du projet de territoire reconnaissent qu'il est maintenant

possible, en prenant pour base ces travaux, de finaliser la réflexion sur l'adéquation des solutions « eau » aux besoins. D'importants moyens ont été mobilisés en animation, en études, en temps de réflexion, en impliquant des acteurs. L'ensemble des financeurs qui rendent possible la mise en œuvre de ce projet sont remerciés.

Les acteurs du projet de territoire souhaitent prendre leur responsabilité et finaliser ces travaux, pour passer à une nouvelle phase du projet de territoire, qui permette Ces valeurs sont à prendre comme une valeur guide à plus la mise en œuvre concrète des actions et projets indispensables à l'avenir du territoire. Leur volonté est de voir l'étape qui s'achève aujourd'hui contribuer à l'émergence d'un projet social, économique et environnemental au bénéfice du territoire et de ses habitants. La prochaine étape comprendra la territorialisation plus fine des besoins, la poursuite de l'étude socio-économique programmée, et la réalisation d'une étude financière.

> Maison forestière de Sivens, le 20 décembre 2019 Les acteurs du projet de territoire

Des nouvelles des vélos électriques

ans le cadre de son plan « Mobilité » la communau- Técou, Larroque et Puycelsi proposent à leurs habitants té d'agglomération met à disposition des vélos à assistance électrique aux communes sur des périodes de plus importantes) pour tester le prêt aux habitants. Après consultation, 19 communes ont souhaité participer à cette vières, Brens, Cadalen, Vieux, Montans). ière phase expérimentale :

Depuis le mois de décembre, les communes de Rabastens, Couffouleux, Montvalen, Grazac, Labastide-de-Lévis,

de leur prêter gratuitement ce type de vélo pour qu'ils puissent tester ce nouveau mode de déplacement.

3 mois, à raison de 2 vélos par commune (ou 3 pour les A partir du 15 mars et jusqu'au 15 juin, 2 vélos seront disponibles à Salvagnac, (ainsi qu'à Senouillac, Parisot, Ri-

> Se renseigner en mairie pour s' informer sur les modalités de prêt.

Déviation poids lourds dans le village

A partir du mois de février 2020, la traversée du village (RD2, av Caraven Cachin, Grand Rue, av de Chantilly) ainsi que la rue Gérard Roques (RD28) depuis la RD999 La déviation se fera par le chemin de Pelot.

seront interdites à la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes - sauf services et livraisons.

Le « Chèque Energie » : Comment ça marche ?

Depuis 2 ans, l'État a mis en place le « Chèque Énergie » afin de lutter contre la précarité énergétique et essayer d'améliorer durablement les conditions de vie des populations les plus fragiles.

e dispositif, qui a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie, concerne aujourd'hui plus de 5 millions de ménages en France, recevant chaque printemps à leur domicile un courrier postal contenant un chèque accompagné d'attestations de protections complémentaires.

Fourniture d'énergie et travaux de rénovation énergétique

D'un montant variant de 48 à 277 €, fixé à partir de la déclaration annuelle de revenus du ménage (revenu fiscal de référence et composition du foyer), le « Chèque Energie » peut être utilisé jusqu'au 31 mars de l'année suivant sa réception pour régler des factures d'énergie telles que l'électricité, le gaz naturel, le fioul, le GPL, le bois, la bio-

De même, ce chèque peut être utilisé pour financer certains travaux de rénovation énergétique. Dans ce cas de figure bien spécial, la durée de validité du chèque La réception d'une attestation ou d'un « Chèque Energie » peut être augmentée de deux années afin de pouvoir cumuler les montants de plusieurs chèques pour réaliser des opérations plus onéreuses (voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr : « convertir mon chèqueénergie en chèque-travaux »).

Pour le paiement des factures d'énergie, le chèque doit être remis annuellement au fournisseur d'électricité ou de gaz (EDF et autres fournisseurs sur le marché de l'énergie).

Il existe par ailleurs une possibilité de pré affecter Informations complémentaires le chèque au fournisseur (voir site internet www.chequeenergie.gouv.fr)

Les attestations de protections complémentaires

Deux attestations (« électricité » et « gaz ») accompagnent l'envoi du chèque aux ménages bénéficiaires du dispositif. Ces documents sont utiles pour se déclarer auprès de son fournisseur d'électricité ou de gaz naturel lorsque le « Chèque Énergie » n'a pas été utilisé pour régler des factures auprès d'eux. Par exemple, un foyer possédant un contrat électricité et un contrat gaz chez deux fournisseurs différent ou un foyer ayant utilisé son « Chèque Énergie » pour la fourniture de fioul ou de bois...



Vie publique, sociale et économique | P.17

par un fournisseur active des dispositions protectrices complémentaires pour l'usager telles que l'absence de réduction de puissance en hiver, la gratuité des mises en service, des procédures « impayés » plus souples...

De même que pour le « Chèque Énergie », les attestations peuvent être pré –affectées au fournisseur d'électricité ou de gaz naturel par le biais d'une demande en ligne.

Toutes les démarches concernant le « Chèque-Energie » (réception du chèque et des attestations, procédures de paiement, affectations, déclaration de vol et de perte...) peuvent être réalisé en ligne. Un annuaire local des professionnels acceptant le Chèque-Energie est également disponible sur le site internet pour les bénéficiaires souhaitant utiliser leur chèque pour régler les factures de fioul, de GPL ou de bois.

Vous pouvez vous informer auprès de la mairie de votre commune si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif « Chèque-Energie ».

Site d'information : www.chequeenergie.gouv.fr Numéro vert (gratuit): 0 805 204 805

P. 18 | Vie publique, sociale et économique L'Écho du Tescou #138 L'Écho du Tescou #138

7º Soirée de l'économie de Salvagnac

Compte-rendu des échanges ayant eu lieu dans le cadre de la 7^e soirée de l'Économie de Salvagnac, qui s'est déroulée le 28 novembre 2019, au Café culturel Au Bord du Monde à Salvagnac, autour du thème : Être mobile pour développer le territoire.

Les soirées de l'Économie de Salvagnac

Les soirées de l'Économie de Salvagnac sont mises en place entre des citoyens et la mairie de Salvagnac afin de concourir au développement de l'économie et le soutien aux porteurs de projets en privilégiant une réflexion sur l'Économie sociale et Solidaire qui est un champ de l'économie privée qui se développe autour de l'entrepreneuriat collectif, de la prise en compte voire de la réponse à l'Intérêt général à partir et à travers des outils et des initiatives économiques installées localement et durables dans leur modèle.

Les soirées ont deux approches, apporter des ressources informationnelles et du réseau aux porteurs de projets (soirée sur développer son projet, financer son projet, développer son association, coopérer pour entreprendre, ...), et des soirées pour réfléchir collectif à des enjeux territoriaux qui pourraient en parti être saisis par des initiatives privées. Le champ de la politique publique n'est pas extérieur à ces dynamiques économiques car elle est un partenaire fondamental de l'intérêt général et peut sous différentes

Présentation des structures participantes ou d'initiatives locales

formes s'associer à ces initiatives.

Plate-forme Mobilité 82: elle est portée par la Régie de Quartier, structure d'accompagnement local sur Montauban. L'association a réfléchi avec les acteurs à apporter une solution aux personnes pour leur entrée en formation et en emploi autour des questions de mobilité. La question semblait aller vers un garage solidaire, mais des difficultés de mises en place les ont poussés à poser la question d'une autre manière. Ils ont donc mis en place un dispositif de location social de véhicule (voiture [11] et scooter [16]) pour la prise d'emploi et formation sur 3 mois.

Ce travail de repérage se fait en lien avec les acteurs de l'insertion et de l'accompagnement social (Mission Locale, Pôle emploi, assistant.e.s de secteur du Conseil départemental 82).

Pour les personnes qui ont des véhicules ayant besoin de réparation et dont les revenus ne permettent pas d'effectuer les travaux une démarche est mise en place :

- Analyse des travaux à effectuer avec les travailleurs sociaux de la plate-forme,
- Mise en place d'un réseau de garages partenaires proposant des tarifs sociaux (les mêmes tarifs que ceux proposés aux entreprises pour l'entretien de leur flotte),
- > Travail avec des partenaires (CAF, CD82) pour des aides à la personne directement versées aux garages,
- Accompagnement vers l'achat de pièces d'occasions permettant un entretien à moindre coût.

En 2019 : 150 personnes ont bénéficié de cet accompagnement. Les retours et la reprise d'emploi et le développement de la mobilité sont importants.

La plate-forme Mobilité 82 intervient sur l'ensemble du département.

Un accompagnement pour le passage du permis de conduire est fait par une aide à la compréhension du langage spécifique au code de la route.

Pour l'instant une approche intermodale (transport public, vélo, transport individuel) est faite à la demande. Mais les personnes cherchent plus une mobilité motorisée individuelle qu'un meilleur accès aux transports en commun et publics qui de plus, ne sont pas aussi déployés et souples que nécessaires pour un accès à la formation et au travail.

Le garage solidaire de Gaillac: ce garage associatif n'était pas représenté officiellement mais un bénévole a pu en présenter les principales lignes. Ce garage a 600 adhérents actuellement, son principe étant de faire baisser le coût de l'entretien et de la réparation. Les réparations sont faites par un salarié et des bénévoles du garage, mais les pièces sont amenées par les adhérents. Il est possible de faire ses réparations soi-même.

Les tarifs sont basés sur le revenu fiscal des personnes : 30% des adhérents qui bénéficient de ce service ont un revenu fiscal inférieur à 7500€/an et 30% entre 7500€ et 14000€.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 27€/h pour une réparation faite par le garage 3 à 5€/h pour les réparations autonomes.

Pas de réflexion actuelle sur la mobilité globale des personnes. Des réflexions et des partenariats existent avec le Relai de Montans.

Chinabulle: garage pour les vélos à Gaillac.

Réparations autonomes et accompagnées. Prix libres. Partenariat

- > Avec le relai de Montans (des bénévoles y interviennent).
- > Avec le Collectif l'Entre-deux : sur la mobilité des mineurs étrangers isolés.
- Avec le vendeur de vélos de Gaillac pour fournitures de pièces et dons de vélos abîmés

Des enjeux

- La question du financement de la mobilité dès l'embauche ou le début de la formation : période critique des 3 premier mois.
- > Les déplacements en vélo autour de Salvagnac :
- Un réseau d'accès sécurisé et adapté aux vélos entre les principales villes.
- Des parkings sécurisés dans les bourgs et auprès des gares.
- > Transports en commun :
- Nécessité de repenser avec les habitants le réseau de transport en commun sur les points de départ et d'arrivée permettant les articulations intermodales (voiture, bus, trains, avec des trajets vers Saint-Sulpice, Rabastens, Lisle, Gaillac, Montauban).
- Garantir des horaires : actuellement les trajets effectués par Lio sont souvent en avance et le bus n'attend pas, parfois même le bus ne s'arrête pas.
- Il faut aussi repenser les arrêts dans les bourgs ce qui permettrait de désenclaver et sécuriser les attentes.
- > Une organisation claire et une communication importante sur le TAD.
- » L'auto-stop comme moyen de mobilité souple pour tous et en particulier des plus jeunes. Il faut sécuriser ces prises en charge par une identification des conducteurs et des auto-stoppeurs pour que les plus jeunes puissent être pris en charge, que les lieux d'auto-stop ne soient pas dangereux ni sur des zones de passage rapide de voiture.
- > La mobilité des personnes âgées :
- Sécuriser leurs transports,
- Garantir le désenclavement

Des propositions

- > Les déplacements en vélo autour des bourgs :
- Un réseau d'accès sécurisé et adapté aux vélos entre les principales villes (vers Rabastens, Lisle et Gaillac).

Vie publique, sociale et économique | P.19

- Un marquage au sol sur les accès dans le village et autour pour sécuriser les trajets vers les lieux d'habitation hors bourg et les trajets en vélo des enfants.
- Une limitation à 30km en bourg car cette vitesse permet un arrêt immédiat de la voiture devant un vélo.
- Une mise à disposition de vélo électrique.
- > Des transports collectifs et ramassages scolaires en carriole tirée par des chevaux pour faire travailler des éleveurs locaux et créer des possibilités de déplacements courts qui pour l'instant restent dangereux pour des piétons ou des cyclistes sur routes départementales.
- > Autopartage
- Les bornes électriques sont sous utilisées. Un contrat avec Citiz par exemple permettrait un autopartage de véhicule électrique pour les trajets vers les gares ou les trajets non réguliers vers Gaillac, Albi, Montauban voire Toulouse.
- Un soutien à une initiative économique autour du partage des véhicules inutilisés en journée sur les parkings des entreprises et des administrations.
- > Sur la mobilité des personnes âgées :
- Le partage entre voisins des véhicules inutilisés ou sous utilisés.
- > L'auto-stop:
- Macaron pour garantir la sécurité et identifier les conducteurs déclarés,
- Lieux de prise en charge couplés aux lieux de ramassage des transports en communs.
- Voir RézoPouce.
- Une réflexion sur l'accès
- aux services, en particulier les services publics (écoles, collèges, lycées, poste, mairie, maisons de services...) et
- aux commerces de proximité

Cette réflexion ne peut pas concerner uniquement la mobilité des personnes mais aussi la proximité des services : un collège en zone rurale ?



L'Écho du Tescou #138 L'Écho du Tescou #138 P. 20 | Vie publique, sociale et économique

Prochaine soirée dans le cadre de la guinzaine du Developpement durable:

Habiter nos territoires: Toutes les formes de l'habitat!

Les soirées de l'Economie de Salvagnac sont organisées par des citoyens en partenariat avec la Mairie de Salvagnac.

Contact:

Yannick Séguignes 1065 Route de Saint-Martin, Le presbytère Saint-Martin de la Cesquiere 81630 Salvagnac Tél: 05.63.57.93.09 / Port: 06.0921.0958 eco-socialetsolidaire-tescou@laposte.net



Mairie de Salvagnac Place de la Mairie 81630 Salvagnac Tél: 05 63 33 50 18 / Fax: 05 63 33 57 73 mairie.salvagnac@wanadoo.fr www.salvagnac.fr

Les nouveaux modes de déplacement

es Engins de Déplacement Personnels Motorisés > Les usagers d'EDP motorisés doivent utiliser les pistes et (EDPM) entrent dans le code de la route

La loi « mobilités » doit permettre une transformation

Les usagers d'EDPM ne peuvent pas circuler côte à côte, de nos modes de déplacement en adoptant des modes de transport à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Elle prendra en compte les nouveaux modes de déplacement appelés « EDP » (engins de déplacement personnel). Les ministères de l'Intérieur et des Transports ont finalisé en ce sens un décret modifiant le code de la route, ceci afin de palier les problèmes de sécurité engendrés par ces nouveaux modes de déplacements, notamment les engins de déplacement personnels motorisés.

Les 10 règles à connaître

- > Pour circuler sur la voie publique les EDPM doivent être bridés à 25km/h.
- > Le port d'un gilet réflectorisant est obligatoire pour circuler la nuit.
- > Le transport de passagers est interdit sur un EDP moto-
- > L'âge minimum pour conduire un EDP motorisé est de 12 ans.

- bandes cyclables.
- ils doivent se suivre en « file indienne ».
- > Comme pour tout véhicule, l'utilisation du téléphone, d'un casque audio, d'écouteurs est interdite en situation de conduite.
- > Ils doivent respecter les règles du code de la route.
- > Les arrêtés actuels ne leur permettent pas de bénéficier des dispositions du panneau autorisant les cyclistes à franchir un feu rouge sans marquer l'arrêt, sous réserve de céder le passage à tous les usagers, en particulier les
- > Les EDPM doivent avoir les équipements suivants :
- avertisseur sonore,
- système de freinage,
- feux de position avant et arrière,
- dispositifs rétro-réfléchissants arrière et latéraux.
- > Tractage interdit

Les conducteurs d'EDPM ne peuvent :

- tracter ou pousser une charge, une remorque ou un autre véhicule.
- se faire remorquer par un autre véhicule.

Utilisez les agendas numériques de la commune !

a mairie a mis en place un agenda sur internet (Agorakit) pour faciliter la programmation des animations à Salvagnac en essayant d'éviter une possible « superposition » pour des animations de même type.

Les associations salvagnacoises ont été invitées à s'y inscrire. Quelques-unes l'ont déjà fait.

Mais si cet agenda est destiné principalement aux associations qui ont l'habitude de proposer spectacles, lotos, stages ou autres animations, il peut aussi être utile à d'autres structures ou commerces (s'adresser alors à la mairie).

Ce n'est pas un agenda public destiné à informer les ci-

toyens, celui du site de la commune (www.salvagnac.fr/ agenda) est là pour ça. Il s'agit d'un outil qui permet de vérifier avant de poser une date qu'il n'y a pas plusieurs animations prévues ce jour là, ou de le faire en connaissance de cause.

Vie publique, sociale et économique | P.21

Quant à l'agenda des événements sur le site de Salvagnac nous vous rappelons que pour y faire figurer vos manifestations, il faut en faire la demande à la mairie en fournissant les divers éléments de communication numériques (image format jpeg texte format word ou odt).

Régine Added

Archi'tech Piscines

« Un technicien diplômé c'est Archi'mieux pour vos travaux de piscine! »

a SARL ARCHITECH PISCINES - constructions et ré- techniciens diplômés est à votre service pour faire de votre novations de piscines et spa- vient de s'implanter sur jardin un véritable espace de vacances à domicile. la commune de Salvagnac, en provenance de Montauban. Nous étudions et vous accompagnons dans votre projet BOURDARIE Brice - ArchiTech Piscines d'espace de loisir et de détente, pour vous proposer des créa-architech.piscines@gmail.com tions toujours personnalisées donc uniques. Une équipe de Tel: 06 79 41 34 00

Comité du Souvenir français de Salvagnac

A NOUS LE SOUVENIR, A EUX L'IMMORTALITE

champ d'honneur dans tous les conflits depuis 1870. Son action principale s'inscrit dans le devoir de mémoire et la transmission du flambeau du souvenir aux jeunes générations. Matériellement nous entretenons les monuments. les stèles et les tombes de nos héros.

En 2023, nous célébrerons le centenaire du monument de la place de la Victoire. A ce titre, nous nous sommes proposés,

en accord avec la municipalité, de rénover ce monument Notre association a pour but de perpétuer le souvenir de tous les morts pour la France qui sont tombés au né leur vie pour notre Patrie. Nous le devons à nos anciens. A la suite de la démission de Jean Farenc, qui demeure membre du comité, nos instances ont été renouvelées en

> Nous faisons appel à toutes les générations et en particuliers aux jeunes. Vous avez la possibilité de nous rejoindre en nous contactant au 06 82 19 28 49.

> > Le président, Bernard Boulze

L'Écho du Tescou #138 L'Écho du Tescou #138 P. 22 | Vie publique, sociale et économique Enfance P.23

Le site internet de Trifyl une refonte complète

l est toujours accessible à la même adresse www.trifyl.fr, mais il arbore de nouvelles couleurs

Vous y retrouverez les informations utiles aux usagers du service public et les grands thèmes au cœur de l'activité de l'établissement:

> Le service déchetteries

Avec les adresses, les horaires et le devenir de tous les ma-

> La question du tri

Avec la présentation des centres de tri et la réponse aux questions « Pourquoi trier ? », « Quel devenir pour nos > Le projet - TRIFYL HORIZON 2030 emballages?»

> La réduction des déchets

Avec des astuces pratiques sur le compostage, la fabrication de produits au naturel, le site localoccaz.fr pour donner et vendre...

> La production d'énergies renouvelables à partir des déchets

Le biogaz issu des déchets résiduels, le bois-énergie issu des déchetteries...



Avec les contours de la Loi de Transition Énergétique et les grands projets en cours, notamment le projet d'usine à Labessière-Candeil...

Mais aussi:

- > Connaître Trifyl, pour les informations plus institution-
- > Travailler avec Trifyl, pour ceux qui travaillent ou souhaitent travailler avec eux

Aurélie Delage, service communication trifyl

Même sale - même moche : c'est bon pour le tri

La déchetterie : ouverture le 5 février - inauguration le 24 février





ENFANCE



Centre de loisirs « Les Galopins »

Association Familles Rurales en Pays Salvagnacois

C ituée au cœur de nos territoires ruraux, dans le village de Montdurausse, cette institution locale accueille tous les enfants de 3 à 13 ans, durant toutes les vacances scolaires (sauf Noël) ainsi que les mercredis en périscolaire.

Accompagnateurs et enfants y sont reçus chaleureusement, dans la joie et la bonne humeur, par une équipe dynamique et professionnelle qui met en pratique des valeurs éducatives reconnues et s'appuie sur des projets pédagogiques pour répondre aux besoins, aux rythmes et au bien-être des enfants. Les activités sans cesse renouvelées y alternent culture, découverte et sport.

Pour les mercredis périscolaires, l'ouverture est de septembre à juillet de 11h30 à 18h20, à la 1/2 journée avec ou sans repas (le goûter et le repas sont fournis).

Un ramassage navette bus est réalisé à la sortie des principales écoles du territoire : Salvagnac, Tauriac, Montgaillard, Beauvais sur Tescou et Monclar de Quercy, accompagnant « les Loulous » directement au Centre pour Facebook «Galopins Familles Rurales Montdurausse » découvrir de multiples activités ludiques et variées.

Pour les vacances scolaires, l'ouverture du Centre se déroule du lundi au vendredi de 7h30 à 18h20, à la journée et à la 1/2 journée avec ou sans repas (le goûter et le repas sont fournis). Proposant un programme sous thématique comme celles de Toussaint sur le thème « Alice aux pays des merveilles » ou pour les prochaines vacances d'hiver (du 10 au 21 février 2020) sur « La Parole Magique ».

L'association en collaboration avec Sandrine Tardieu (Directrice de la structure) met en place divers ateliers « parentalités » gratuits sous formes d'échanges, d'activités, de rencontres.

Pour tout renseignement et inscriptions : Centre de loisirs «Les Galopins», Familles Rurales EPS 175 chemin de l'Église, 81630 Montdurausse. Tél. 05 63 40 00 31

familles-rurales-pays-salvagnacois@orange.fr

M.D

L'Écho du Tescou #138 L'Écho du Tescou #138 P. 24 | Enfance Enfance | P.25

Motion sur la restauration scolaire

De l'Agglomeration Gaillac-Graulhet deposée par deux élues

L'étude sur la restauration scolaire entreprise sur les trois sites Beauvais-sur-Tescou, Briatexte et Salvagnac, avec l'accompagnement de l'ADEFPAT, nous livre des données chiffrées et non chiffrées à partir desquelles il devient plus aisé de repenser l'avenir de nos cantines scolaires.

1er CONSTAT: LE COÛT DU REPAS

facturé par un prestataire, dans le cas des sites étudiés, et cela pour plusieurs raisons:

- > Pas de surcoût engendré par des intermédiaires, puisque dans la plupart des cas, les achats se font en direct du producteur au cuisinier
- > Pas de surcoût engendré par des produits transformés, la plupart des aliments sont achetés bruts puis cuisinés sur place
- > Nettement moins de déchets, jusqu'à 82,4% de déchets en moins enregistrés dans certains cas

2^e CONSTAT: LA SENSIBILITE DES ENFANTS A LA QUALITE GUSTATIVE DES REPAS

L'enquête auprès des enfants atteste de leur intérêt et de leur curiosité pour les bonnes choses bien préparées qu'ils mangent avec appétit. Les plats qui arrivent tout faits manquent de saveur, d'attrait, et les restes importants témoignent d'un désintérêt pour ce type de cuisine. L'appétence des enfants est d'autant plus forte qu'ils sont accompagnés au moment des repas.

3^e CONSTAT: LES PRODUCTEURS LOCAUX **ET BIO**

Les différentes rencontres avec les producteurs locaux et les cuisiniers traduisent bien l'intérêt croissant pour le sujet, notamment la dernière à Salvagnac qui a rassemblé 48 personnes. Mais les fournisseurs actuels des cantines soufactures. L'organisation locale pour l'approvisionnement des cantines et l'adaptation de la commande publique constituent deux enjeux majeurs.

4^e CONSTAT: LES DÉCHETS

chaque site ainsi qu'à l'école Las Peyras de Rabastens nous alerte. La cantine de RABASTENS livrée par le pres- enfants, dans un souci d'égalité et de santé publique.

tataire ANSAMBLE produit à elle seule plus de 6 tonnes Un repas cuisiné sur site revient moins cher qu'un repas de déchets par an, ce qui fait plus de 21kg par enfant. Ces déchets non recyclés correspondent à une perte de près de 13 500€ par an auxquels s'ajoutent environ 3 000€ de produits laitiers et de fruits non consommés, soit un total de 16 500€ de perte.

> Toujours à la cantine de RABASTENS livrée par le prestataire ANSAMBLE, 8 100 barquettes non recyclées sont utilisées chaque année et représentent 240kg de déchets!

5^e CONSTAT : LE BRUIT

Selon les résultats de l'enquête, 100% des enfants se plaignent du bruit. Ces nuisances sonores polluent leur repas, les énervent, les fatiguent tout autant que le personnel. Cette fatigue nerveuse peut engendrer des difficultés à se concentrer, des troubles de l'apprentissage et chez certains, de l'agressivité.

6º CONSTAT: LE TRAVAIL DES CUISINIER(E)S

La part administrative prend de plus en plus de place dans le travail des cuisinier(e)s au détriment de ce pourquoi ils ont été embauchés: la confection des repas. Certains n'ont pas assez d'heures pour faire convenablement leur travail et ont recours à du « tout préparé », à leur grand désespoir.

NOS PRÉCONISATIONS

Les arguments brandis jusqu'alors du coût élevé du local et du bio sont aujourd'hui réinterrogés.

Concernant le coût des aliments, l'approvisionnement bio haiteraient des délais de règlement plus courts de leurs et local n'est pas forcément plus cher et la réduction des déchets pèse lourdement sur la courbe du prix repas. Cette diminution des déchets a deux vertus : moins on gaspille, moins on pollue, moins on gaspille, moins on dépense.

Le prix repas facturé aux familles est à uniformiser sur l'en-Une semaine de pesée des déchets alimentaires sur semble du territoire mais pas nécessairement par le haut, bien au contraire. La cantine doit rester accessible à tous les Un nombre incalculable d'études a prouvé que la nourriture industrielle et les produits transformés contenant des additifs provoquent des troubles de l'attention et de la mémoire. L'utilisation de barquettes en plastique serait responsable d'une puberté précoce chez les enfants.

Inutile d'attendre 2025 et la loi EGALIM pour immédiatement supprimer dès à présent les contenants alimentaires en plastique et les remplacer par des bacs gastronomes en inox. (Voir l'expérimentation de Saint Gauzens)

Un système auquel nous avons cru est en train de nous

Appuyons-nous sur le patrimoine alimentaire de notre terroir. Dans la mesure où la production est saine et durable, sans pesticide, elle est notre meilleur partenaire pour l'avenir de nos cantines et celui de nos enfants.

Avec les producteurs, il s'agit de construire une relation équitable et satisfaisante.

L'engagement à prendre par la collectivité à leur égard peut leur assurer une partie de leurs recettes et participer à la sécurisation de leur activité.

Parallèlement, ils réinjectent dans l'économie locale, une partie de leurs recettes et participent, mécaniquement, à la stabilité et à la dynamique du territoire.

L'Essor Maraîcher est un tremplin favorable à l'installation de jeunes maraîchers prêts à s'inscrire dans cette chaîne du bien-manger.

En préemptant des terrains, en accompagnant ces candidats, l'agglomération et les communes s'engagent dans la relocalisation des productions, de la transformation et de la distribution.

Les plateformes collectives que sont Terra Alter et Produits sur son 31, au service des maraîchers et des producteurs peuvent les aider à écouler une partie de leur production comme elles peuvent compléter les commandes des différentes cantines lorsque les producteurs locaux ne peuvent répondre à leur demande.

Mais pour que tout cela marche, les agents périscolaires qui cuisinent, qui encadrent, qui protègent, doivent être valorisés, formés, tout en bénéficiant de conditions de travail dignes.

Si, dans les cuisines sur site, tout éplucher et préparer demande du temps donc du personnel, au bout du compte et comme l'étude le montre, l'équilibre budgétaire est assuré. Accordons à nos chefs et à leurs commis les formations, le temps qu'il faut pour assurer les fonctions pour lesquelles

nous les avons embauchés, libérons-les des tâches administratives qui peuvent être confiées à un économe qui couvrirait plusieurs sites.

Si le bilan de cette étude montre que la cuisine sur place est la plus vertueuse de toutes, il nous reste à définir nos prochains axes de travail pour faire évoluer les cuisines sur site, évaluer les besoins de cuisines en production gérées directement par l'agglomération et organiser la sortie progressive des contrats avec les prestataires.

OUELOUES PISTES

- > Identifier les lieux où intervenir en priorité
- > Redessiner la cartographie des cantines en fonction du nombre d'enfants qui les fréquentent, des sites, des distances, pour ne conserver que le modèle CUISINE SUR SITE et CUISINE CENTRALE EN PRODUCTION gérées par l'agglomération avec liaison chaude uniquement, pour des cantines situées à une distance d'environ 15km
- > Établir un programme pour insonoriser les salles de restauration
- > Planifier l'ensemble dès 2020
- > Programmer les investissements
- > Définir des priorités

CONCLUSION

Ce travail de plus d'une année, réalisé avec Marie-Claire Girier de l'ADEFPAT, a impliqué un groupe projet, réunissant des cuisinier(e)s, des parents d'élèves, les membres d'une association, des producteurs locaux, des techniciens, des élu(e)s. Le personnel périscolaire et les élèves ont également été sollicités.

Certaines cantines où nous avons déjeuné, ont montré qu'il était possible de transformer, pour les élèves de toute une école, les produits de la terre en mets délicieux.

Répondre à la question « que mangent les enfants ? » nous a amené à interroger un mode de production et de consommation. Nous nous sommes penchés sur des métiers, des talents, des compétences, des difficultés, des doutes...

Au regard de cette étude, le défi que nous avons à relever aujourd'hui, réclame une volonté politique forte de la part des élu(e)s, à la hauteur des enjeux qui pèsent sur un droit des enfants non négociable : celui de bien manger.

Nous souhaitons que dès janvier, le travail se poursuive,

Signataires Mireille Brunwasser, adjointe au Mairie Salvagnac Danièle Borot, 1^{re} adjointe au Mairie Rabastens

- Conseillère communautaire

P. 26 | Culture | Culture | Culture | P.27

CULTURE

À la bibliothèque : matières à penser...

Nous voici déjà à la fin de l'année et tant de belles choses à la bibliothèque depuis la rentrée!

Pour le plaisir de tous, près de 50 acquisitions ont garni nos étagères pour un fonds au plus près des souhaits des lecteurs et des bénévoles.

Après plusieurs rencontres avec les responsables de la mission de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Gaillac -Graulhet,une convention de partenariat sera signée après le 15 janvier 2020. Les choses se précisent donc pour l'intégration de notre bibliothèque au réseau des médiathèques .. et cela dès fin janvier 2020 si tous les paramètres sont remplis (dont l'informatique!)

Qu'est ce qui va changer pour nous ? Cette mise en réseau permettra une offre de lecture accrue, chaque adhérent-e à l'Association Culturelle du Pays Salvagnacois (et donc à la bibliothèque) aura accès au catalogue de toutes les médiathèques ; un document pourra être réservé (livre, cd, dvd) et être livré à Salvagnac par le biais d'une navette ; la restitution pourra se faire à Salvagnac ou dans une bibliothèque du réseau au choix.

La Médiathèque Départementale du Tarn reste une partenaire et une ressource active pour alimenter le fonds et proposer des animations et des formations pour les bénévoles. Des précisions seront apportées lors de notre Assemblée Générale (courant du 1e^r trimestre 2020).

Cette fin décembre, avec ses jours si courts et ses soirées prolongées nous invite naturellement à la lecture..... Venez découvrir nos coups de coeurs «Lectures au coin du feu», et laissez vous tenter par les «Lectures-Surprises»(3 ouvrages que vous découvrirez à l'ouverture du paquet)!

Nous démarrerons l'année avec la **Nuit de la Lecture le samedi 18 janvier 2020 à 20H30** et du Slam made in Tarn! sans oublier les dates des Brunch-Lecture (2^e dimanche de chaque mois): **les 12 janvier, 9 février et 8 mars avec le Printemps des Poètes.**

Et pour fêter le début du printemps nous accueillerons avec la participation de la Médiathèque départementale une nouvelle édition de «Chantons sous les toits des Médiathèques» le 21 mars 2020 avec Nicolas Ducron (Espace culturel).

> L'équipe des bénévoles de l'Association Culturelle du Pays Salvagnacois



Le théâtre à Salvagnac

A près le succès des deux premiers spectacles *Vincent Roca de A à Z* et *L'Origine du monde*, la Scène Nationale d'Albi et la mairie de Salvagnac vous convient salle Caraven Cachin à 20h30 le vendredi 28 février 2020 pour une soirée cabaret : *C'est ce soir ou jamais*. La compagnie animera un brunch musical le dimanche 23 février au café Au Bord du Monde.





La saison se poursuivra le jeudi 19 mars à 19h 30 avec un spectacle seul en scène où le sport est à l'honneur : **Mémoires en short**.

Et pour clôturer la saison nous prendrons le bus le 15 mai pour nous rendre à Albi pour une **Saison de cirque** sous chapiteau.

Pour ces 3 spectacles les réservations sont ouvertes dès à présent à la mairie

Tarif 7€ ou 10€ pour les spectacles de février et mars, 13€ pour le cirque (bus 5€, gratuit pour les moins de 18 ans).

Régine Added

SITE INTERNET DE SALVAGNAC www.salvagnac.fr

Une adresse à retenir: Vous pouvez retrouver un grand nombre de publications de l'Écho du Tescou dont les derniers numéro EN COULEUR sur le site internet de la mairie ainsi qu'une foule de renseignement utiles sur la vie du village, la vie associative, les manifestations culturelles ou sportives au sein du village!



P. 28 | Vie associative | Vie associative | Vie associative | P.29

VIE ASSOCIATIVE

Lumen&Co...

Collectif de citoyens et d'artistes qui désirent développer des espaces d'échange, de création et de diffusion autour de leurs pratiques artistiques.

2020

Meilleurs vœux à tous!

Au programme de cette année, des projections et des spectacles!

En partenariat avec Karavane et le Café Au Bord Du Monde, tous les deux mois nous réalisons une projection de films le dernier vendredi du mois.. Repas possible dès 19h histoire de se régaler avant un bon film (et d'aider à financer nos soirées).

A savoir: pour ce premier trimestre:

Le vendredi 24 janvier:

« J'avancerais vers toi avec les yeux d'un sourd »

film documentaire de Laeticia Carton, merveilleuse plongée dans l'univers des sourds,

Au fil du film c'est toute la richesse de ce monde inconnu et fascinant que je veux faire partager au spectateur, celle d'un peuple que la langue des signes façonne, et qui agit, lutte pour défendre sa langue et sa culture, sa différence.

+ pour approfondir et rencontrer le monde des sourds, en lien avec la bibliothèque de Salvagnac, nous recevrons Jacques Sangla, un des auteurs du livre collectif «*Paroles*

 $de\,sourds \text{»}\,$ (ed. La Découverte), en présence de Jérôme Segouat, interprète LSF de Toulouse

Participation libre et consciente.

Café au Bord du Monde (allées Jean Jaures, Salvagnac)

<u>Du 25 au 31 mars</u> Semaine de La Fête du court métrage.

Un évènement national où une sélection des meilleurs courts métrages du moment sont proposés. (entrée libre)

Mercredi 25 Mars - 14h:
Programmation Jeune



Public, du côté de Montdurausse...

et à Salvagnac :

<u>Vendredi 27 mars - 21h :</u> Programmation Ado-Adulte, au café Au Bord Du Monde

Samedi 28 mars - 14h : Programmation Jeune Public à l'Espace Caraven Cachin (salle du billard)

Les projections suivantes se feront début mai et début juillet...

À suivre en 2020 :

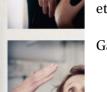
Suite à cette belle soirée de CINE-CONCERT réalisée l'an dernier avec Supaphone, nous réalisons un petit festival de ciné-concerts ce premier week end de juillet 2020, notez la date!

Lumen&Co continue sa recherche énergétique autour du Vélo-Ciné, 2020 annonce la construction d'un prototype, et participe à la création d'un spectacle de marionnettes.

Gardez l'oeil ouvert!

LES VEND'OC





Vox Musica

Stage comédie musicale

L'association Vox Musica propose, en février, un stage de comédie musicale, ouvert aux enfants et aux adultes. Organisé sur le week-end du 21 février, il doit permettre au plus grand nombre de se rendre disponible pour chanter et danser sur les thèmes des grands classiques de la comédie musicale. Vous avez toujours rêvé de reprendre «I love to live in America» de West Side Story ou encore «Nous sommes deux sœurs jumelles» des Parapluies de Cherbourg ou reprendre le déhanché de Travolta et Newton John en chantant «You're the one that I want, HouHou-Hou!». Et bien à Salvagnac tout est possible !! Venez partager le plaisir de danser et chanter ensemble dans la joie et la bonne humeur ! Le prix du stage est de 80 euros par personne, il commencera le vendredi 21 février à 18h pour se terminer le dimanche à 16h par une représentation.

Chorale enfant

L'association Vox Musica lance une chorale enfant, à la mi-janvier. Nous avons la cheffe de cœur, reste à trouver les « petits » chanteurs... Parlez-en à vos enfants, plus ment par email <u>asso.vox.musica@gmail.com</u>.



ils seront nombreux, plus ils s'éclateront (la voix ? les oreilles ? les deux ?...). Le prix sera fonction du nombre de chanteurs, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Vox Musica soit par téléphone (Fab o6 23 58 54 52) ou idéalement par email asso.vox.musica@gmail.com.

Ouverture de La Manivelle

La Manivelle vous accueille sur les allées Jean Jaurès, à côté de la boulangerie, non loin du Bord du monde! Vous y découvrirez, dans une ambiance conviviale, les réalisations de 14 créateurs locaux et pour la majorité d'entre eux, de notre commune: crochet, tricot et laine filée à la main, des bijoux créés selon différentes techniques (origami, perles végétales, argent, émail, cuir), de la maroquinerie, des créations textiles, des baumes et macérats huileux, de l'ameublement créatif et décalé, de la poterie, des illustrations et des estampes, des créations en fleurs séchées ou stabilisées, des biscuits et bien des surprises. Des propositions d'ateliers sont en réflexion. La boutique est ouverte du mercredi au samedi, nous vous y attendons, vous serez accueillis par les créateurs eux-mêmes qui assurent les permanences.

A très bientôt

Isabelle Dufailly-Ducel, pour l'association Au bout des doigts



P. 30 | Vie associative | Vie associative | Vie associative | P.31

Début d'année 2020 au Galetas

La saison des concerts du Galetas continue avec le 25 janvier le groupe **UBLOT** venu de Perpignan : des voix chantées, des textes déclamés, des machines, de l'acoustique, une bonne dose de vie…rock, trad, électro, comptines, chansons, punk, poésie, lyrisme…musique hybride.



Le 8 février ce sera le tour du duo MY UTOPIA ou l' histoire d'amour impossible entre un musicien et sa muse, un producteur multi-instrumentiste bidouilleur et une chanteuse professionnelle de salle de bain...



Le 7 mars sera un concert un peu particulier puisqu'il sera programmé en partenariat avec l'association L'Oiseau Lyre Compagnie dans le cadre de ses Initiatives Traversières, dispositif qui permet d'associer à la découverte d'un artisan de la chanson celle d'un artisan de tout autre domaine.



L'univers teinté de chanson poétique, de slam, de rock alternatif de JEREMIE BOSSONE côtoiera le temps d'une soirée celui de l'illustratrice rabastinoise SOLINE GARRY.

Le 4 avril **DAVID LAFORE** viendra nous donner ses chansons pop teintées d'absurde.



Et le 23 mai, JORDAN HAMILTON de passage dans la région avec son violoncelle partagera son univers mélange de rap, hip-hop, jazz et soul.



Le 7 mars sera un concert un peu particulier puisqu'il sera Et pour finir la saison en beauté, rendez-vous le dimanche 21 programmé en partenariat avec l'association L'Oiseau Lyre juin pour la fête de la musique avec WONDER BRASS BAND.

L'équipe du Galetas



Une nouvelle saison pour le RTFC

Après un été caniculaire, le club de football local a repris son activité avec un fait majeur :

La reconstruction de l'équipe Seniors.

Après trois années sans équipe fanion, quelques joueurs de la belle période ont décidé de contacter quelques connaissances pour constituer une nouvelle équipe. Ils sont aujourd'hui 35 à vouloir relever le défi, à savoir finir la saison avec le meilleur classement en division 4 départementale et pourquoi pas accéder à la division supérieure la saison prochaine.

A ce jour l'équipe est première de la poule ce qui laisse espérer le meilleur mais la route est encore longue.

Cette nouveauté ne doit pas cacher ce que nous avons de plus cher dans notre club :

L'école de football qui compte aujourd'hui 90 enfants âgés de 5 à 16 ans.

Les jeunes pousses ont repris le chemin du stade de La Rosière pour s'entrainer puis participer aux différentes compétitions dans lesquelles ils sont inscrits.

Le staff de l'école de football a été renforcé par 4 enca-



drants qui sont Julien Buso, Sylvain Fort, Sébastien Franques et William Galy, celui des séniors est composé de Florent Lecomte et Jérôme Darasse. Merci et bienvenue à tous!

Les dirigeants présents lors de la saison précédente poursuivent leur investissement autour de Julien Dalga, le Président, qui ne peut que

se féliciter de la vitalité de notre club.

L'image du club est aussi renforcée par l'investissement qui a été réalisé concernant le renouvellement des équipements sportifs (maillots, shorts, chaussettes et survêtements, sacs de sports) grâce à nos partenaires que nous avons réunis le dimanche o5 novembre pour les remercier en présence de nombreux joueurs et parents.

L'occasion nous est donnée à travers cet article de leur dire combien leur aide est précieuse et que nous sommes sensibles à leur générosité.

Les photos ci-dessous témoignent de la convivialité qui règne au sein du RTFC et c'est avec grand plaisir qui nous vous rencontrerons au bord des terrains.

La culture et le sport étant deux domaines chers à l'animation de notre commune, profitez de l'occasion qui vous est donnée d'assister à la représentation théâtrale « *Mémoires en short* » le 19 mars à 19h30 à l'espace Caraven Cachin. L'humour est un excellent sport!

L'équipe communication du RTFC.



Pour vous prévenir rapidement en cas de besoin,	
Pour vous informer d'événements sur la commune,	
N'hésitez pas à nous laisser vos coordonnées!	
Nom Prénom	

Nom, i tenom:
Tél
E-mail
Commune

P. 32 | Vie associative | Vie associative | Vie associative | P.33 | Vi





Jeunes lycéennes étrangères Allemandes, Mexicaines et Japonaises recherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Floe, jeune allemande de 15 ans, vit à Berlin, et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. à la campagne, les rience vous intére aussi jouer au tennis, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Chihiro, jeune japonaise de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2020. Elle aime jouer au bas-

ketball, lire, le cinéma, la musique et les enfants. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Nicole, jeune mexicaine de 17 ans, souhaite venir en France pour 6 mois. Elle a de nombreux hobbies : le football, la natation, la danse, et voyager.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous!

Renseignements: Fabienne DAUZATS fabienne.ef@sfr.fr 05.67.27.70.61 / 06.28.70.71.72

CAFE AU BURD DU MUNDE

(

Programmation non exhaustive De nombreux événements en partenariat avec les associations :

De nombreux événements en partenariat avec les associations : Karavane, Lumen&Co, Les Vidéophages, Le CCAS de Salvagnac, ATAB...

RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

- Jeudi soir : GG LA FLECHETTE Initiation, concours avec Gérard Pélissier
- > Vendredi matin : CAFE TRICOT tricot, macramé, tissus... Apportez vos modèles, vos travaux en cours, vos discussions...
- → 1^{er} vendredi du mois : JAM SESSION
- > Dernier vendredi tous les 2 mois : VEND'OC par Lumen&Co

MUSIQUES VIVANTES & PROJECTIONS

Vendredi 17 janvier 2020 (21h)

SELVA NUDA Guitare / Chants italien, français & anglais - Genève

Dimanche 19 janvier 2020 (12h)

A TABLE! BRICE PETER nous propose sa choucroute hivernale! Recettes au profit du CCAS

Mercredi 22 janvier 2020 (19h)

A TABLE! ATAB' aux fourneaux - Repas à prix libre. Recette aux profit de l'association ATAB' pour le collectif des Gilets jaunes

Vendredi 24 janvier 2020 (21h)

VEND'OC : PROJECTION « J'AVANCERAIS VERS TOI AVEC LES YEUX D'UN SOURD »

Soirée cinéma présenté par Lumen&Co - En présence d'un interprète langue des signes !

Samedi 31 janvier 2020 (21h)

INDIRIMBO + Dj LAMBERT Entre rock cosmique et afro exotique! – Rabastens

Dimanche 9 février 2020 (17h)

CHERIE PAILLE

Concert feutré pour le goûter - Rabastens

Samedi 15 février 2020 (21 h)

WESWEGO Folk, bluegrass - Toulouse

Samedi 22 février 2020 (21h)

KARAOKE VIVANT! Inauguration des soirées Karaoké avec GERALDINE ET ALICE. Accordéons & chants

Dimanche 23 février 2020 (12h)

BRUNCH MUSICAL Avec Aurélie Corbi (artisan gastronome) + Cabaret des comédiens/chanteurs de « Ce soir ou jamais » de la Scène Nationale d'Albi

Samedi 29 février 2020 (21h)

JEAN-CHRISTOPHE NOËL TRIO Jazz classique - Salvagnac

Samedi 14 mars 2020 (21h)

KIERAN THORPE & JULII SHARP

Duo guitare/chants folk - Toulouse

Dimanche 15 mars 2020 (13h)

UN PEU PLUS HAUT QUE LE BORD + BRUNCH

Emission de radio de Chrysostome Gourio et son équipe de chroniqueurs – En direct sur Radio Octopus (Radio indépendante de Rabastens)

Dimanche 15 mars 2020 (15h)

LE TRAVAIL EST UN SPORT DE COMBAT - Christophe Abramovsky Conférence gesticulée/ théâtre - Toulouse

Mercredi 18 mars 2020 (19h)

JIM MAURICE'SONS pour la ST PATRICK!

Fanfare chantante jouant les Doors – Toulouse

+ DEGUSTATION DE LA BIERE GILBERT (Rabastens) fabriquée pour l'occasion!

Dimanche 22 mars 2020 (18h)

JANE & SERGE

Duo Violoncelle/ Guitare/ chants - Rabastens

Vendredi 27 mars (21h) - VEND'OC : PROJECTION FETE DU COURT METRAGES

Soirée cinéma programmée par Lumen&Co dans le cadre de la fête du court

Vendredi 3 avril 2020 (21h)

LA BEDOUNE Duo guitare/chants rock blues - Tarn et Garonne

Samedi 18 avril 2020 (21h) NESLIHAN Solo guitare - Turquie

Vendredi 24 avril 2020 (21h)

PROJECTION LE COLPORTEUR Court-métrages présentés par Fabrice des Vidéophages – Toulouse

Samedi 25 avril 2020 (21h)

MADOU DIAKITE Musique du monde – Montauban / Cote d'Ivoire

Samedi 16 mai 2020 (21h)

KARABAL: TRIO LOUBELYA + LE MANGE BAL

1 soirée, 2 concerts : Musique du monde/trad + électro trad

Les nouveaux Horaires à partir de janvier 2020 :

Lundi: 8h30 - 15h / FERMETURE

Mardi: FERMETURE HEBDOMADAIRE

Mercredi: 8h30 - 15h / 17h - 20h30 Jeudi: 8h30 - 15h / 17h - 20h30 Vendredi: 8h30 - 15h / 17h - 00h Samedi: 8h30 - 15h / 17h - 00h Dimanche: 8h30 - 20h30 en continue

Toutes personnes ou associations qui souhaitent proposer des animations dans le lieu sont les bienvenues.

Si vous avez des envies, des idées, envoyez vos suggestions à <u>karavane81@gmail.com</u> ou tout simplement, passez au café nous dire bonjour...

Concerts, spectacles, expositions, projections... Le café Au bord du monde propose depuis son ouverture une multitude de culture!

Le café Au bord du monde est un bistrot, un zinc comme un autre, avec l'envie supplémentaire de véhiculer des émotions mais encore faut-il être prêt à les accueillir...et pour cela, vous répondez présent; un café supplémentaire dans notre village était attendu!

De nos jours, l'accès au monde se fait d'un téléviseur ou d'une plateforme internet, la boisson est accessible dans les épiceries du coin, l'information est omniprésente, les activités se diversifient et l'accès à (presque) tout est partout! Pour sortir de ce quotidien et permettre aux publics de se retrouver, les cafés d'aujourd'hui doivent se réinventer en conservant leur but premier: La rencontre physique!

Les cafés actuels ne sont plus occupés de la même manière





que ceux d'antan, les Consommations ont changé, mais l'envie de côtoyer des lieux d'échanges se multiplient. Les Femmes et Hommes se réapproprient les places publiques depuis quelques temps et les cafés en découlent...

Alors non, le bistrot n'est pas uniquement un lieu où l'on boit son verre de façon cachée, c'est avant tout un lieu de transmission où se mêlent les générations.

Au bord du monde, nous continuerons cette même perspective pour 2020 avec encore plus de partenariats associatifs, parce que ce café est un outil que chacun peut s'approprier, à utiliser comme moyens de construire ou s'évader...

Avec tous vos sourires au fil des mois qui nous remplissent le cœur, qui nous maintiennent fermement sur le fil de ce bord du monde...

Très belle année à tous,

L'équipe à bord

L'Écho du Tescou #138 L'Écho du Tescou #138 P. 36 | Vie pratique

Agenda des manifestations

JANVIER

samedi 11

Concert Julian the Drifer au café 21h - Café Au Bord du Monde Organisé par Karavane

dimanche 12

Brunch lecture 10h30 à la bibliothèque

samedi 16

4e nuit de la lecture, slam lecture avec 93K

20h00 à la bibliothèque

dimanche 17

Concert SELVA NUDA 21h - Café Au Bord du Monde Organisé par Karavane

vendredi 24

Projection Vend'oc soirée ciné 21h - Café Au Bord du Monde avec Lumen&co

samedi 25

Concert UBLOT

21h - Espace Culturel Organisé par Places en Fête / Le Galetas

vendredi 31

Concert PHAT DAT

21h - Café Au Bord du Monde Organisé par Karavan

samedi 11 et 25

Concours de tarot

20h30 - salle Caraven Cachin Organisé par l'Amicale du 3^e âge

dimanche 5,12, 19, 26

Concours de belote

21h - salle Caraven Cachin Sous l'égide de l'Amicale du 3e âge

FÉVRIER

samedi 8

Concert MY UTOPIA

21h - Espace Culturel Organisé par Places en Fête / Le Galetas

dimanche 23

Brunch musical avec la compagnie de C'est ce soir ou jamais Café Au Bord du Monde

vendredi 28

Cabaret théâtre CE SOIR OU **IAMAIS**

20h30 - salle Caraven Cachin organisé par la mairie en partenariat avec la Scène Nationale d'Albi

samedi 8 et 22

Concours de tarot

20h30 - salle Caraven Cachin Organisé par l'Amicale du 3^e âge

dimanche 2,9,16,23

Concours de belote

21h - salle Caraven Cachin Sous l'égide de l'Amicale du 3^e âge

Du 1er février au 15 mars 2020

Exposition CLEMENCE DUBOIS Café Au Bord du Monde

MARS

samedi 7

Concert JEREMIE BOSSONE

21h - Espace Culturel Organisé par Places en Fête / Le Galetas

dimanche 8

Loto du foot

14h30 - salle omnisports

jeudi 19

Théâtre MÉMOIRES EN SHORT

19h30 - salle Caraven Cachin organisé par la mairie en partenariat avec la Scène Nationale d'Albi

samedi 21 mars

Loto de l'école Canta Grelh

18h30 partie enfants 20h30 parties adultes Salle omnisports

samedi 7 et 21

Concours de tarot

20h30 - salle Caraven Cachin Organisé par l'Amicale du 3e âge

dimanche 1, 8, 15, 22, 29

Concours de belote

21h - salle Caraven Cachin Sous l'égide de l'Amicale du 3^e âge

AVRIL

samedi 4

Concert DAVID LAFORE

21h - Espace Culturel Organisé par Places en Fête / Le Galetas

samedi 11 et 25

Concours de tarot

20h30 - salle Caraven Cachin Organisé par l'Amicale du 3^e âge

dimanche 5, 12, 19, 26 Concours de belote

21h - salle Caraven Cachin Sous l'égide de l'Amicale du 3^e âge

ÉTAT-CIVIL

ILS ONT VU LE IOUR

- > Hugo SUBSOL le 14 septembre 2019 à SAINT JEAN (31)
- > Charlie PRUVOST le 7 octobre 2019 à LAVAUR
- > Sylva PARIGOT le 16 décembre 2019 à SALVAGNAC

ILS SE SONT UNIS

> Laetitia ROQUES et Mickaël LE GRAND le 28 septembre 2019

ILS NOUS ONT OUITTÉS

- > Raymonde PROUVOST le 29 septembre 2019
- > Rachel LOUBERSAC veuve CAUSSÉ le 13 octobre 2019
- > Claude MEREL le 17 octobre 2019
- > Thérèse IZUNSKY veuve COMBETTES le 10 novembre 2019
- > Jean COSTE le 20 novembre 2019
- > Anne GOLSSE veuve CALVET le 22 novembre 2019
- > Solange ROQUE veuve PUECH le 28 novembre 2019
- > Madeleine DURRIEUX le 23 décembre 2019
- > Anne GAUSSERAND le 24 décembre 2019
- > Louis BARDE le 8 janvier 2020

NOUVEAUX ARRIVANTS

- > M Brice BOURDARIE et Mme COSTES Coralie et leurs 2 enfants
- > M et Mme CINGAL Hubert et Marie-Thérèse



PERMANENCES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Vie pratique | P.37

Tél: 05 63 33 50 18 / Fax: 05 63 33 57 73 E-mail: mairie.salvagnac@wanadoo.fr www.salvagnac.fr

Horaires	Matin	Après midi							
Lundi	Fermé au public	14h30 - 17h30							
Mardi	9h00 – 12h30	Fermé au public							
Mercredi	9h00 – 12h30	Fermé au public							
Jeudi	9h00 – 12h30	14h30 – 17h30							
Vendredi	9h00 – 12h30	Fermé au public							
Samedi	9h00 – 12h30 Uniquement le 1 ^{er} samedi du mois Permanence du CCAS le 1 ^{er} samedi du mois								

Pour l'ouverture du 1^{er} samedi du mois : Présence d'un élu. Liste nominative consultable sur le site internet.

LES PERMANENCES DES ADJOINTS

1er samedi du mois : Présence d'un élu.

Liste nominative consultable sur le site internet.

OBJETS TROUVÉS

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Permanences du Service Urbanisme

Mercredi de 9h30 à 12h30 2 allées Jean Jaurès, Salvagnac

Bureau à Castelnau

Le foirail 81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 17h30 Tél: 05 63 81 48 15 · severine.gaillard@ted.fr

- > s'adresser à eux pour tous renseignements/réclamations sur les ordures ménagères et le tri sélectif
- > s'adresser à eux (service SPANC) pour l'assainissement autonome, installation nouvelle ou mise aux normes

L'Écho du Tescou #138 L'Écho du Tescou #138 P. 38 | Vie pratique Vie pratique | P.39

HORAIRES DE LA POSTE

05 63 33 51 61

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	Fermé	14h00 - 16h30
Mardi	Fermé	14h00 - 16h30
Mercredi	Fermé	14h00 - 16h30
Jeudi	Fermé	14h00 - 16h30
Vendredi	Fermé	14h00 - 16h30
Samedi	9h00 - 10h15	Fermé

Levée du courrier

> Le samedi à 10h30 > En semaine à 12h00 Une boîte aux lettres est à votre disposition Place de la Mairie, au début des Allées Jean Jaurès.

HORAIRES CRÉDIT AGRICOLE

Horaires: mercredi 09:30 - 12:00

Tél: 05 63 34 08 21

Place de la Mairie, 81630 Salvagnac

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Tél: 05 63 40 59 02

Mercredi. .10h00 - 12h00 et 14h30 - 16h30

.16h30 - 18h30 Vendredi.. Samedi et dimanche.....10h00 - 12h00

Vacances scolaires: mercredi et dimanche matin

MARCHÉS

Mercredi matin	Marché traditionnel, mercière
	Friperie le 2 ^e mercredi du mois
Mercredi 17h - 19h	. Marché des producteurs
Vendredi matin	Boucher, mercière 1 fois par mois

OFFICE DU TOURISME

Ouvert en juillet août mardi au samedi de 10h à 12h et 15h à 18h info@gaillac-bastides.com - o 805 400 828

CORRESPONDANTS DE LA DÉPÊCHE

M. Bartes - 06 08 53 23 08

CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond – o6 83 56 o8 85 – fynn.raymond@orange.fr Ouverture le samedi de 10h à 12h

AIDES À DOMICILE

Responsable ASAD Mme Trenti Salle Caraven Cachin le lundi de 8hà10h, le mercredi de 9hà 11h et de 14h à 15h le vendredi de 14hà 16h Tél: 05 63 57 32 58 ou 06 37 48 26 67 asad.salvagnac@orange.fr

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA: 05 63 48 41 30

CABINET MÉDICAL

Sur rendez-vous (secrétariat le matin au 05 63 33 52 50) lundi: 9h - 12h Dr Sirugue – 15h - 19h Dr Picard mardi: 9h - 12h Dr Picard - 15h - 19h Dr Sirugue mercredi: 9h - 12h et 16h30 - 19h Dr Picard jeudi: 9h - 12h et 16h30 - 19h Dr Sirugue vendredi: 9h - 12h Dr Picard – 16h30 - 19h Dr Sirugue samedi: 9h - 12h en alternance 20h - 8h et weekends & jours fériés: médecin de garde au 3966

CABINET DENTAIRE

Tél: 05 63 55 48 18 Docteur Nicolas CORMENIER, Chirurgien-dentiste 3 avenue Caravin Cachin, Salvagnac Lundi, mardi et vendredi 9h - 12h30 / 14h - 18h30 Jeudi 9h – 12h30 / 14h - 17h30

LE CABINET INFIRMIER

16 Grand Rue - 81630 SALVAGNAC Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr Lundi au jeudi: 8h15-13h15 - Vendredi: 8h15-12h15

CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

Tél: 05 63 40 57 23

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Martiel Vella et Damien Trézéguet Avenue Caraven Cachin, 81630 Salvagnac Tél: 05 63 40 50 21

RESTOS DU CŒUR

PHARMACIE

Christel CAMBON o5 63 33 50 07

Horaires: Lundi à Vendredi: 9h-12h30 et 13h30-19h

Samedi: 9h-13h

Pharmacie de Garde: 3237

RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...)

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81 Lieu et horaires des permanences.

Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil Lisle sur Tarn - mardi, jeudi -7 rue Chambre de l'Edit

GENDARMERIE NATIONALE

Planning des brigades.

Communauté de brigades de Rabastens La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Tel: 05 63 33 68 15.

cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte Mercredi de 14 h à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h et le dimanche de 9 h à 12 h.

Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte le mercredi, de 8h à 12h - Tel. 05 63 33 68 35

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL

Père Sébastien Diancoff 05 63 41 83 62 - paroisse.st-sulpice@wanadoo.fr

ALBI → MONTAUBAN

Horaires valables à partir du 09/12/18

ALBI > MONTAUBAN

Jours de circulation	Lunai			undi a	venared	וג		Samedi			Dim. et jours teries				
Albi Gare Routière						17:00							17:00		
Albi Ville Gare SNCF	5:45	6:25	7:45	10:45	15:15	17:10	19:20	7:45	15:15	19:20	7:45	15:15	17:10	19:20	
Marssac sur Tarn Centre	5:55	6:35	7:55	10:55	15:25	17:20	19:30	7:55	15:25	19:30	7:55	15:25	17:20	19:30	
Gaillac Gare Routière	6:10	6:50	8:10	11:10	15:40	17:35	19:45	8:10	15:40	19:45	8:10	15:40	17:35	19:45	
Salvagnac-Sourigous	6:25	7:05	8:25	11:25	15:55	17:50	20:00	8:25	15:55	20:00	8:35	15:55	17:50	20:00	
Beauvais sur Tescou D999/D37	6:35	7:15	8:35	11:35	16:05	18:00	20:10	8:35	16:05	20:10	8:35	16:05	18:00	20:10	
St-Nauphary Mairie	6:45	7:25	8:45	11:45	16:15	18:10	20:20	8:45	16:15	20:20	8:45	16:15	18:10	20:20	
Montauban La Fobio		7:40													
Montauban Gare SNCF	7:05	7:55	9:05	12:04	16:35	18:30	20:35	9:05	16:35	20:35	9:05	16:35	18:30	20:35	

MONTAUBAN > ALBI

Jours de circulation	Lundi	Lundi à Vendredi								Samed		Dim. et jours fériés			
Montauban La Fobio						17:35*					17:35*		17:35*		
Montauban Gare SNCF	7:30	6:10	9:20	13:05	15:05	18:05	21:05	23:05	9:20	13:05	18:05	15:05	18:05	21:05	
St-Nauphary Mairie	7:45	6:25	9:35	13:20	15:20	18:20	21:20	23:20	9:35	13:20	18:20	15:20	18:20	21:20	
Beauvais sur Tescou D999/D37	7:55	6:35	9:45	13:30	15:30	18:30	21:30	23:30	9:45	13:30	18:30	15:30	18:30	21:30	
Salvagnac-Sourigous	8:05	6:45	9:55	13:40	15:40	18:40	21:40	23:40	9:55	13:40	18:40	15:40	18:40	21:40	
Gaillac Gare Routière	8:20	7:00	10:10	13:55	15:55	18:55	21:55	23:55	10:10	13:55	18:55	15:55	18:55	21:55	
Marssac sur Tarn Centre	8:35	7:15	10:25	14:10	16:10	19:10	22:100	0:10	10:25	14:10	19:10	16:10	19:10	22:100	
Albi Ville Gare SNCF	8:45	7:25	10:35	14:20	16:20	19:20	22:20	0:20	10:35	14:20	19:20	16:20	19:20	22:20	
Albi Gare-Routière	8:55	7:35		14:30				0:30		14:30					

sert l'arrêt Montauban La Fobio uniquement le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire

INFO TAXI

SARL TAXIS D'OC - Service de taxi à Salvagnac Tél: 06 47 25 43 23

SARL Gaillacoise AAAT - Service de taxi-ambulance Tél: 05 63 33 28 43

SERVICE TAD (TRANSPORT À LA DEMANDE)

Le transport des usagers s'effectue le mercredi vers le marché de Salvagnac, le vendredi vers le marché de Gaillac et le samedi vers le marché de Rabastens, avec prise des usagers à leur domicile, en téléphonant préalablement au o 805 60 81 00.

Tarifs : 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour.

Carnets: 15€ / 10 voyages simples - 25€ / 10 voyages A/R

SIAEP RABASTENS

Tél: 05.63.33.71.68

ENEDIS

Ouverture compteur (demenagement) Tél: 05.67.80.90.93 DEPANNAGE: 09.72.67.50.81

ECOLE SALVAGNAC

Tél: 05.63.33.51.69

MICRO-CRECHE « ENFANT PHARE »

34 GRAND'RUE -MONTAGAILLARD Tél: 05.63.81.54.81 - enfantphare81@orange.fr





Répondez sur internet, c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr
Du 16 janvier au 22 février 2020





